

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 23 avril 2014

Projet de loi

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2013

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 6 novembre 2013;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2013;
vu la décision du Conseil de Fondation du 17 mars 2014,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2013 est approuvé.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2013.

1. Préambule

Le rapport de gestion fait état de l'ensemble des activités déployées par la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation), établissement public autonome chargé de construire et d'exploiter des parkings dans le cadre de la politique des déplacements édictée par les autorités cantonales, ainsi que de procéder à diverses activités liées au stationnement.

Le Conseil de fondation a approuvé le rapport de gestion 2013 de la Fondation le 17 mars 2014.

L'année 2013 a été marquée par la préparation des grands projets futurs, notamment les parkings des gares du CEVA, les P+R en amont des réseaux de tramway et par la réouverture au public du P+R de Sécheron après 2 ans de mise à disposition de l'OMC. Outre 330 places P+R, 110 places sont à disposition des habitants du quartier depuis novembre.

D'une manière générale de nombreux projets complexes sont à l'étude, la Fondation prévoit en effet d'investir près de 200 000 000 F dans les 7 ans à venir.

Après Lancy en 2011 et Vernier en 2012, le service du stationnement a élargi ses prestations de contrôle dans les communes de Carouge et Plan-les-Ouates.

L'année se termine avec un résultat net de 10 000 392 F, supérieur au budget.

En 2013, bénéficiant d'un programme d'investissements plus léger, la Fondation a pu continuer à diminuer son endettement. Au 31 décembre 2013, les emprunts et dettes de la Fondation s'élèvent à 63 483 112 F, pour un taux d'endettement, ramené aux immobilisations corporelles, de 47,5%.

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2013 était de 162 personnes fixes et 3 apprenants, soit une augmentation de 5 personnes par rapport à 2012.

2. Activités déployées par la Fondation

Les activités de la Fondation consistent notamment, à mener des études et des projets, à construire, rénover et gérer des parkings, à s'occuper des appareils de péage et du tri de la monnaie, à gérer les macarons de stationnement, à contrôler le stationnement et à donner des conseils pour la construction et l'exploitation de parkings.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de parkings, il faut distinguer les parcs relais P+R, les parkings habitants, les parkings publics et les parkings de tiers gérés par la Fondation, tout en mentionnant que certains ouvrages peuvent avoir plusieurs fonctions.

2.1 Parcs relais P+R en exploitation

L'exploitation de parcs relais P+R est entièrement assumée par la Fondation, qui met en vente un abonnement P+R comprenant une place de stationnement dans un parking précis et l'accès à tous les transports publics de Genève du réseau Unireso (TPG, CFF, Mouettes genevoises). L'obtention de l'abonnement P+R est tributaire du lieu de domicile et du lieu de travail.

Trois tarifs différenciés existent en fonction de l'attractivité et du coût des parkings P+R, dans le but d'encourager leur utilisation (abonnements à 90 F, 120 F et 150 F par mois). En 2012, l'expérience provisoire de l'abonnement P+R journalier sur le parking de Bernex a donné entière satisfaction. En 2013, il a été décidé de maintenir cette offre (parking + transports publics pour deux personnes à 12 F par jour) et envisagé d'étendre ce produit à d'autres P+R présentant des places disponibles à partir de 2014.

Nom du parking	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	224
P+R Bernex	267	233
P+R Bout-du-Monde	89	43
P+R CERN	50	49
P+R de l'Uche-Veyrier	50	51
P+R Etoile	562	535
P+R Frontenex	30	29
P+R Gare de Meyrin	63	6
P+R Genève-Plage	904	883
P+R IKEA	100	10
P+R Les Mouilles	100	24
P+R Meyrin-Gravière	45	39

P+R Moillesulaz	389	466
P+R P26	200	120
P+R P47	200	1
P+R Planche	150	94
P+R Pré-Bois	209	34
P+R Sécheron	438	0
P+R Sous-Moulin	902	840
P+R Tuileries	50	14
P+R Voie Centrale	192	149
	5 290	3 844

Au total, 5 290 places sont disponibles dans les 21 P+R du canton, soit une stabilité du nombre de places entre 2012 et 2013. Ce tableau ne tient pas compte des places à disposition au P+R de St-Julien (230 places).

Grâce au système « Parc+Bicyclette » (P+B), les pendulaires souhaitant effectuer la dernière partie de leur trajet à vélo disposaient déjà en 2012 d'un local sécurisé pour leur bicyclette dans les P+B de Genève-Plage, de l'Etoile, de Sous-Moulin, et de Voie-Centrale. 100 nouvelles places dans les P+R de Bernex, Pré-Bois et Sécheron viennent compléter l'offre en P+B.

Parkings	Places	Abonnements	Taux de remplissage
Bernex	72	6	8,30%
Etoile	76	38	50%
Genève-Plage	100	77	77%
Pré-Bois	30	0	0%
Sécheron	59	0	0%
Sous-Moulin	64	24	37,50%
Voie Centrale	36	23	63,80%
Total	437	168	38,45%

2.2 Parcs relais P+R en projet et rénovations

Six nouveaux P+R sont actuellement à l'étude.

Déjà en 2012 il était question d'étudier la réalisation des P+R de Bachet-Carouge (300 places remplaçant l'ancien P+R de 100 places) et de Trèfle-Blanc (700 places) qui sont dans la zone attenante à la future station du CEVA au Bachet et au nouveau quartier prévu dans le secteur.

Pour le P+R de Bachet, des études de faisabilité ont été réalisées en 2013 avec plusieurs services de l'Etat afin de trouver les solutions les plus économiques en souterrain. Une mutualisation avec les besoins des futurs bâtiments prévus à proximité du chemin du Gui est notamment à l'étude. Dans ce cas, la construction ne pourra probablement pas démarrer avant plusieurs années. Des solutions de parkings P+R provisoires ont été imaginées et seront mises en œuvre en fonction des possibilités foncières.

S'agissant du projet Trèfle-Blanc de 700 places, il était prévu initialement en partenariat avec un programme de salle communale de la commune de Lancy. Il est désormais revu afin d'y intégrer le projet de patinoire. La faisabilité d'un fusionnement avec le P+R de Bachet pour un P+R de 1 000 places est également étudiée avec les services de l'Etat. La planification de ce parking est liée à celle des projets en surface.

S'agissant du projet de P+R de Tulette, en février 2013, le Conseil d'Etat a souhaité revoir la capacité et l'utilisation du parking P+R « Frontenex » (292 places P+R (voitures) et 50 places P+B (parking + bicyclette)) qui était initialement prévu sur le Chemin de la Gradelle à Chêne-Bougeries. L'étude conduite par la direction générale des transports (DGT) a finalement abouti au « déplacement » de ce P+R à Coligny à proximité de la route de Vandœuvres, à côté du giratoire avec la route Martin-Bodmer. Cette étude se poursuit pour affiner le dimensionnement du P+R.

D'autres projets comme un P+R Versoix sont à noter. En effet, suite à des accords datant de 2006, la construction à Versoix d'un nouveau centre commercial et de bâtiments administratifs par la commune et l'entreprise HRS comprend 78 places P+R gérées par la Fondation. Ces places seront mises en service au printemps 2014.

S'agissant du P+R CERN, la Fondation avait obtenu en 2011 la création de 50 places P+R sur le parking « des drapeaux » du CERN. Suite à la décision par le CERN de remplacer ce parking par un autre, plus spacieux, de l'autre côté de la route de Meyrin, 50 places supplémentaires ont été obtenues, ce qui porte à 100 la nouvelle offre de places P+R au CERN.

Enfin, dans le secteur de Perly des études ont été conduites en 2013 pour évaluer les besoins liés au passage du futur tramway de Saint-Julien dans la commune de Perly. Un P+R d'environ 1 000 places pour l'horizon 2022 est à l'étude, ainsi qu'un parking provisoire pour 2018.

2.3 Parkings habitants et parkings publics

La Fondation exploite des parkings « habitants » et des parkings publics. Ces parkings peuvent être exploités pour elle-même, pour l'Etat de Genève ou pour des sociétés privées. Dans ces cas, la Fondation agit en tant que régie pour ces parkings gérés à distance par le centre de contrôle situé à Saint-Antoine. Ils sont accessibles au public par le biais d'abonnements ou à un prix horaire. Sur les 25 parkings de la liste ci-dessous, ceux comportant un astérisque disposent d'un quota de places délivrées exclusivement aux habitants des quartiers concernés.

Nom du parking	Places voitures	Places vélos	Places motos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	296		11
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567		13
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405		7
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186		20
Parking des Alpes*	303		
Parking des Coudriers (horodateur)	118		
Parking de Saint-Antoine*	471		47
Parking P48	1 850		
Parking David-Dufour*	419		45
Parking Hepia*	185		
Parking de l'Hôtel des Finances*	335		108
Parking de Lombard – Hôpital*	722		115
Parking Quai Ernest-Ansermet*	580		60
Parking Uni-Dufour	190		14
Parking Uni-Mail*	177		
Parking de la Plaine de Plainpalais*	775		
Parking de la Place de Cornavin*	837		139
Parking de Sardaigne	314		
Parking de l'Octroi	298		
Parking du Centre communal	243		
Parking de Fontenette	97		67
Vélostation Montbrillant		336	
Parking des Nations (télésurveillance)	1 182		
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200		
Parking Gitana (télésurveillance)	70		

2.4 Parkings habitants et parkings publics en projet et rénovation

Un parking d'environ 320 places est à l'étude pour l'Eco-Quartier de la Jonction « Carré Vert ». L'autorisation de construire du parking a été délivrée en février 2013 et le Grand Conseil a voté le projet de loi autorisant la Fondation à le construire en juin 2013.

Les travaux n'ont pas pu démarrer comme prévu fin 2013 à cause du retard de la Coopérative des Rois dans la finalisation du projet de son bâtiment, qui doit être construit sur la structure du parking. Ce n'est que fin 2013 que la Coopérative des Rois a achevé son projet définitif, et confirmé à la Fondation que les structures du parking n'étaient pas affectées. Le chantier global pourrait démarrer mi-2014.

La Fondation construira deux parkings sur le site de la future gare CEVA des Eaux-Vives.

En effet, l'Etat a demandé à la Fondation de construire et exploiter les parkings liés aux futures gares CEVA des Eaux-Vives, de Chêne-Bourg et de Carouge-Bachet.

Les deux parkings à construire sur le site de la gare des Eaux-Vives font partie du Plan Localisé de Quartier (PLQ) n° 29'786.

Ceux-ci sont respectivement de 420 places pour le parking sous les lots B – B/C – C, appelé parking Nord, et de 290 places pour le parking sous les lots D – E – F, appelé parking Sud.

Le parking Sud a été intégré au concours SIA 142 piloté par les CFF pour les lots D/E. Fin septembre, le pool OVIF a été proclamé lauréat du concours et aura la chance de déployer le projet Sud. Ce dernier est en cours de développement.

En ce qui concerne le parking Nord, il a été intégré au concours piloté par la Ville pour les lots B/C. Les concurrents travaillent actuellement sur le deuxième degré du concours qui verra le lauréat proclamé en avril 2014.

S'agissant du parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg, le PLQ n° 29'683-512 établit la création de plus de 870 places dans le cadre des projets de construction prévus autour de la future gare CEVA : logements, bâtiments d'activités, centre commercial, aménagements de surface, suppression de places en voirie, etc. Au final suite à un affinement de la programmation urbaine du plan localisé de quartier, c'est un parking de 694 places (dont 100 places P+R) qui sera construit pour répondre à tous ces besoins et à ceux liés au CEVA. Un appel d'offres est prévu au printemps 2014 pour choisir le pool de mandataires qui conduira la réalisation du projet définitif du parking.

Des travaux de rénovation ont été effectués dans les parkings de la Fondation pendant l'année 2013 et ce pour un montant d'environ 1 500 000 F.

Il s'agit tout d'abord du P+R de Sous-Moulin avec la réalisation d'une toiture photovoltaïque, en raison de la sensibilité de la Fondation au développement durable et aux énergies alternatives. Après les études et appels d'offres réalisés au cours du 1^{er} semestre, les travaux de construction de la toiture se sont déroulés de septembre à décembre. La toiture couvre la totalité de la surface du parking et offre une surface de 3 713 m². Elle devrait pouvoir produire jusqu'à 634 MWh.

Cette nouvelle toiture du parking a entraîné, du point de vue des normes de sécurité, des travaux annexes, au 4^e étage, tels que la réalisation de 5 nouveaux sas aux 5 cages d'escaliers, et l'installation d'un nouveau système d'éclairage.

Les bureaux de l'administration de la Fondation qui se situent en attique du P+R de l'Etoile ont fait l'objet de travaux d'isolation thermique visant à poser une isolation au plafond du 4^e étage du parking sous l'ensemble de la surface des bureaux.

D'autres travaux de modernisation comme un système d'accès utilisant des cartes sans contact, une caisse automatique à cartes bancaires pour éviter les vols, un système d'affichage du nombre de places libres sont autant d'actions mises en place dans le P+R de Moillesulaz.

Le parking du Prieuré, situé rue Butini sous l'usine principale de production d'eau potable des Services industriels de Genève et réservé aux habitants, a été équipé d'un système d'accès à cartes magnétiques en remplacement des clés protégées. Ce moyen moderne d'accès évite les problèmes liés à la perte de clés et offre davantage de souplesse grâce à la gestion à distance depuis le centre de contrôle de la Fondation situé dans le parking de Saint-Antoine.

Dans le parking de Saint-Antoine, la Fondation a mis à disposition des usagers des deux-roues motorisés (2RM) une zone spécifique de 47 cases au 1^{er} sous-sol, équipée d'un horodateur propre et portant au total à 58 le nombre de places 2RM dans ce parking.

La Fondation gère le parking de Cornavin SA et de la Plaine de Plainpalais SA, pour lesquels elle a réalisé des études ou des travaux en vue de les moderniser. S'agissant du parking Place de Cornavin SA, le coût total des travaux, à sa charge, s'est élevé à environ 500 000 F. Pour le parking Plaine de Plainpalais SA, le montant total des travaux s'élève à quelque 620 000 F, en raison du remplacement de la peinture d'origine anti graffiti, appliquée il y a plus de dix ans et qui vieillissait mal.

2.5 Macarons de stationnement

Le Grand Conseil a adopté en janvier 1989 une loi permettant aux habitants d'un quartier, soumis à un stationnement limité mais gratuit (zone bleue), de déroger à cette limitation par l'obtention d'un macaron payant dont la gestion a été confiée à la Fondation.

Cette loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) précise que le bénéfice résultant de la mise en place des macarons revient intégralement à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parkings « habitants » et de parcs relais P+R.

Depuis 2005, tous les secteurs de la Ville de Genève sont au bénéfice du système des macarons. Ce sont ainsi près de 25 000 macarons qui sont gérés par la Fondation : environ 90% pour les habitants et 10% pour les entreprises. Au global, on observe en 2013 en ville de Genève une baisse de 2,10% du nombre de macarons, avec - 0,80% de macarons « habitants » vendus et - 13,20% de macarons « entreprises » vendus.

Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2013

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives (D)	2 106	255	2 361
Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1 465	165	1 630
Vieille-Ville (B-BB) **	562	210	772
Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1 823	531	2 354
Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2 211	138	2 349
Jonction-Bastions (I-IC)	1 701	114	1 815
Florissant (F)	1 478	91	1 569
Cluse/Bastions (H-C)	2 465	151	2 616
Champel (G)	2 036	192	2 228
St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2 019	109	2 128
Sécheron (N)	175	17	192
Nations (M)	791	29	820
Acacias (O)	662	50	712
Cité Vieusseux (Q)	1 669	113	1 782
Petit-Saconnex (P)	1 115	43	1 158
	22 278	2 208	24 486

** B = rues résidents; BB = rues piétonnes

En 2013, d'autres communes comme Carouge, Onex ou Chêne-Bougeries sont venues accroître le nombre de communes ayant mis en place un dispositif de zone bleue macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2013

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	1 459	70	1 529
Vernier (étape 1)	01.10.2012	822	20	842
Chêne-Bourg	01.10.2012	432	30	462
Plan-les-Ouates	01.10.2012	381	34	415
Carouge	01.01.2013	2 351	346	2 697
Onex	01.03.2013	1 553	27	1 580
Chêne-Bougeries	01.10.2013	344	17	361

Les macarons multizones ont connu une évolution très favorable en 2013. Introduits en 2011 au départ pour les entreprises, mais utilisables par toute personne ne possédant pas de macaron, les macarons multizones « Tout Public » permettent de parquer son véhicule pour une demi-journée dans les zones bleues au prix de 10 F la demi-journée ou 20 F la journée. En 2013, 14 068 macarons multizones « tout public » ont été délivrés, soit une augmentation de 49% par rapport à 2012 et 59 559 macarons multizones « plus » ont été délivrés aux professionnels, soit une augmentation de 99% par rapport à 2012.

3. Autres activités

3.1 Service du stationnement

Après avoir réalisé un premier mandat en 2010, le contrat de prestations 2011-2013 a été établi afin de tenir compte d'indicateurs de performances.

Pour les trois années consécutives, les objectifs fixés, à savoir un taux quotidien de contrôle minimum de 20%, et une répartition géographique homogène de l'activité, ont été atteints.

Tout au long de l'année 2013, et en collaboration avec la direction générale des transports, le service du stationnement a préparé le contrat de prestations 2014-2016, en tenant compte de l'expérience des précédents mandats pour faire évoluer certaines pratiques opérationnelles selon la réalité du terrain au quotidien. A titre d'exemple, la possibilité de pouvoir adapter le niveau et la fréquence du contrôle en fonction des contraintes des importants chantiers ayant un impact sur le stationnement a été étudiée.

L'année 2013 a également été marquée par la mise en place du contrôle du stationnement sur les communes de Vernier, Carouge et Plan-les-Ouates. Cette prestation a été introduite par des campagnes de communication et d'information. Le contrôle a, par la suite, débuté et aujourd'hui, il est très apprécié par les autorités communales et les habitants, car il a rapidement permis de constater le changement des comportements et d'optimiser l'utilisation de l'espace public.

Satisfaite de la prestation effectuée depuis 2011, la commune de Lancy a confirmé, en décembre 2013, son souhait de confier à la Fondation le contrôle de la nouvelle zone à macarons 28B (Petit-Lancy), pour une entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Pour ce faire, un avenant à la convention actuelle sera établi.

En 2013, des échanges avec la commune de Vernier ont eu lieu sur la possibilité d'étendre la prestation de contrôle de la Fondation au niveau de Vernier-Village. En effet, par équité pour les habitants, les usagers et les commerçants, les autorités souhaitent mettre en place une zone à macarons dans le centre de Vernier, fin 2014. Cette prestation supplémentaire nécessitera l'engagement de personnel et d'établir un avenant à la convention actuelle.

En juillet 2013, une juriste a été recrutée pour traiter des aspects juridiques en lien avec l'activité du stationnement et également pour s'occuper des dossiers transversaux de la Fondation.

Après avoir engagé du personnel fin 2012 pour répondre aux besoins des nouvelles communes, le département du service du stationnement compte 98 collaborateurs (91 personnes de terrain, 6 postes administratifs, 1 direction).

Pour succéder à certains départs en fin d'année 2013, le service employeurs de l'office cantonal de l'emploi a permis d'engager 5 agents.

Grâce aux appareils de saisie acquis en 2011, le service du stationnement a affiné la méthode de contrôle sur le terrain et a amélioré la gestion des amendes d'ordre. Ces nouvelles technologies permettent également de fournir des informations aux services des contraventions et du contentieux de la police genevoise et d'alléger les procédures administratives.

Depuis plusieurs années, le contrôle du stationnement a fortement contribué à l'amélioration de l'occupation des places de parcs en surface, à la réduction du stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et a favorisé le taux de rotation des véhicules. Néanmoins, et après en avoir mesuré l'impact sur le terrain, il est constaté que le manque de présence du personnel, dû à la nécessité d'un contrôle homogène sur l'ensemble du

territoire et défini dans le cadre du contrat de prestations, n'incite pas suffisamment les usagers à payer leurs taxes de parcage. Ainsi des actions ciblées et ponctuelles ont été menées à la demande de la direction générale des transports, visant à accentuer le contrôle dans les zones horodateurs (secteurs A, B et C de la Ville de Genève).

En 2013, le service du stationnement a également favorisé les contacts avec les artisans, les commerçants et, surtout, avec les livreurs afin de solutionner des problématiques de parcage. Cette mesure d'accompagnement et de sensibilisation a fortement été appréciée par les entreprises et leurs chauffeurs.

La collaboration avec la direction générale des transports, le service des contraventions, les services des polices municipales et les autres polices du canton, ainsi qu'avec les autorités respectives, se poursuit de manière optimale pour les activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

L'activité du service du stationnement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

3.2 Auto-partage

A fin 2013, on enregistre 58 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans 10 parkings gérés par la Fondation, soit un de plus qu'en 2012.

Saint-Antoine	12 places
Finances	4 places
Plainpalais	11 places
Cornavin	15 places + 2 places Mobility pour vhc. électriques
Lombard	4 places
Uni-Mail	3 places
David-Dufour	6 places
Etoile	1 place
HEPIA	1 place
Les Mouilles	1 place

3.3 Vélostation de Montbrillant

La gestion de la vélostation de Montbrillant, qui a ouvert ses portes le 9 janvier 2012, a été confiée à la Fondation par la Ville de Genève. Pour sa seconde année d'exploitation, elle affiche dorénavant complet.

3.4 Horodateurs

Le paiement sur voirie est un domaine sensible. La sécurité des appareils a été renforcée sur plusieurs points suite à une série de vols. Dès le 1^{er} janvier 2014, la Fondation des parkings, qui en assurait déjà l'entretien et l'exploitation, reprendra la propriété des horodateurs situés en Ville de Genève. Dans ce contexte, des réflexions sont en cours pour apporter très prochainement de nouvelles solutions de paiement sur voirie. Entre autres, il est prévu d'installer de nouveaux horodateurs acceptant les cartes de crédit et de développer le système de paiement par téléphone pour lequel des tests, débutés en automne 2013, démontrent déjà un réel intérêt des usagers.

4. Situation financière

Les états financiers de la Fondation concernant l'exercice 2013 ont été établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et, pour la première fois, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. De ce fait, les états financiers 2012 qui ont été approuvés par le Conseil de Fondation le 18 mars 2013 ont été retraités selon le même référentiel, à des fins de comparaison.

Le principal effet réside dans l'application de la norme IPSAS 25 qui a conduit à la comptabilisation d'une provision pour la différence entre les engagements de la Fondation concernant le fonds de prévoyance du personnel et la valeur de marché de ces engagements¹.

L'exercice 2013 s'est soldé par un bénéfice net de 10 000 392 F, inférieur de - 65,3% par rapport à l'exercice précédent (2012 : 28 826 786 F), mais néanmoins supérieur au budget de 38% (+ 2 753 602 F).

La diminution du résultat observée entre 2012 et 2013 résulte du produit exceptionnel réalisé par la Fondation qui a fait notamment suite à la vente du parking P26 à l'Aéroport international de Genève (20 556 527 F nets).

¹ Le personnel du service du stationnement, dont l'activité est encadrée par le contrat de prestations arrivé à échéance fin 2013 (L10751), n'est pas concerné par cette mesure, dès lors que cette activité est intégralement financée par l'Etat.

4.1 Produits d'exploitation, financiers et autres produits

Les produits des abonnements, du parcage horaire et des macarons constituent la première source de revenus de la Fondation (49,3% des produits totaux).

Vient ensuite l'indemnité versée par l'Etat de Genève (département de la sécurité et de l'économie – DSE) en vertu du contrat de prestations 2011-2013 portant sur le contrôle du stationnement (22,7%).

Les redevances perçues par la Fondation au titre de gestion et de surveillance de parkings (autres que ceux de la Fondation) représentent 11,5% des produits totaux.

Enfin, les autres produits, qui correspondent à 16,6% du total des revenus, sont constitués notamment des redevances de tiers et de publicité (7,3%), des recettes du tri-monnaie et de la voie publique (3,6%), des produits de location (1,7%) et des subventions non monétaires perçues au titre de droits de superficie et de rentes de location de places de parc (1,5%).

L'ensemble des produits réalisés en 2013 sont inférieurs de - 30,6% à 2012 (- 18 135 669 F) mais sont en ligne avec la cible budgétaire (- 0,1%).

4.1.1. Produits d'exploitation (- 86 962 F par rapport au budget 2013)

Les produits d'exploitation 2013 ont atteint 43 364 531 F et sont quasiment dans la cible budgétaire (- 0,2%). Toutefois, ils se situent en baisse par rapport à l'exercice 2012 (- 29,8%), qui se caractérisait par un produit exceptionnel dû à la vente du P26 à l'AIG. Ce résultat provient d'évolutions bien différenciées entre les quatre types de produits d'exploitation, décrits ci-après.

a) Produits

Les produits liés aux abonnements sont inférieurs aux prévisions de 262 380 F en raison de baisse constatée au parking des Alpes et de l'ouverture du parking P+R gratuit de Veigy, qui a eu un léger impact négatif sur la fréquentation du parking P+R de Genève-Plage.

Cette baisse est intégralement compensée grâce à l'excédent budgétaire de 412 050 F dégagé au niveau des macarons (+ 5,9%). Cette hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones, d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

Enfin, le parcage horaire est légèrement supérieur au budget (+ 1,2%).

b) Contribution de l'Etat de Genève

L'indemnité pour le contrôle du stationnement, versée par le département de la sécurité et de l'économie, est plus basse que celle qui avait été prévue

initialement dans le contrat de prestations 2011-2013. Elle reste cependant au niveau de 2012 (9 971 365 F).

En application de l'article 17 du contrat de prestations arrivé à échéance fin 2013, la Fondation a reversé le 75% des bénéfices cumulés à l'Etat de Genève, soit un montant de 2 179 280 F.

c) Redevances

Les redevances perçues par la Fondation au titre de gestion et de surveillance de parkings sont quasiment dans la cible budgétaire (- 0,4%), la cible n'ayant pas été atteinte pour les prestations de surveillance (- 1,1%). Toutefois, ces redevances ont progressé favorablement entre 2012 et 2013 (+ 5%).

d) Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont en baisse de près de 20 millions de francs par rapport à 2012 en raison du produit généré par la vente du P26 à l'AIG en juin 2012. Au regard du budget 2013, ces produits sont tout de même en baisse de - 2,3% (- 140 719 F) en raison principalement de la résiliation anticipée d'un mois de la convention de mise à disposition du parking Sécheron pour les besoins de l'OMC.

4.1.2 Produits financiers (- 12 754 F par rapport au budget 2013)

Les produits financiers sont pour l'essentiel constitués des intérêts perçus par la Fondation sur le prêt à long terme en faveur de l'AIG pour l'acquisition du parking P26. Ces produits ont été légèrement inférieurs au budget (- 2,2%).

4.1.3 Autres produits (+ 58 532 F par rapport au budget 2013)

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations de la Fondation dans les entreprises associées ont été ajustées pour tenir compte de la quote-part dans leurs résultats. L'ajustement 2013 a été supérieur aux attentes de + 5,2%.

4.2 Charges d'exploitation et financières

Elles sont en diminution de - 2,9% par rapport à 2012 et moindres en regard du budget (- 7,4%).

4.2.1 Charges d'exploitation (- 2 529 273 F par rapport au budget 2013)

Les charges d'exploitation ont baissé entre 2012 et 2013 de - 567 447 F (soit - 1,7%) et sont inférieures au budget de - 7,1%. Les variations les plus importantes se situent dans les postes suivants :

a) Frais de personnel

Les frais de conseil 2013 de 131 635 F sont supérieurs de + 62,1% à ceux de 2012 mais s'inscrivent dans la nouvelle politique de rémunération des administrateurs, définie par le Conseil d'Etat. Ils ont été néanmoins inférieurs aux prévisions (- 36,3%).

Les frais de personnel s'élèvent à 16 347 433 F, soit inférieur de - 10,7% au budget (- 1 950 770 F). Cette situation résulte essentiellement de trois facteurs.

En premier lieu, la situation du fonds de prévoyance s'est améliorée de + 2 195 333 F, suite au changement du taux d'escompte (de 2% à 2,45% entre fin 2012 et fin 2013) et des impacts consécutifs à la modification du plan de prévoyance suite à la fusion des caisses de pension.

Cette amélioration est tempérée par le versement de + 1 500 622 F à la CIA, dans le cadre de la nouvelle contrainte législative fédérale en matière de couverture des engagements envers les pensionnés.

Enfin, la masse salariale du service du stationnement a été réduite de - 696 597 F, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, d'une part, et des engagements différés, d'autre part.

b) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation 2013 se situent à - 1 117 244 F en-deçà du budget (- 17,3%), dans une logique de rationalisation des coûts.

c) Frais d'entretien

Les frais d'entretien sont en baisse par rapport à 2012 (- 18,5%), principalement du fait de la baisse des frais de nettoyage des parkings, suite à un nouvel appel d'offres. En revanche, ils sont légèrement en hausse par rapport au budget (+ 4%), notamment au service du stationnement, où ils ont été sous-estimés initialement.

d) Frais d'administration

Les frais d'administration sont à l'inverse en hausse de + 740 152 F par rapport au budget 2013 (+ 25,9%), du fait qu'ils intègrent une rétrocession de 623 975 F en faveur de l'Etat. Ce montant correspond à 75% du surplus d'indemnités versées en 2013 dans le cadre du contrat de prestations 2011-2013, au regard des charges réelles du Service du stationnement.

e) Amortissements (- 159 058 F par rapport au budget 2013)

Les amortissements sont légèrement en-dessous du budget de - 2,3%, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre

2013. Ils sont également en régression par rapport à 2012 (- 5,9%) compte tenu de la fin de la période d'amortissement de certains biens.

4.2.2 Charges financières (- 265 514 F par rapport au budget 2013)

Les charges financières sont inférieures de - 10,8% du budget, en raison de la baisse des intérêts sur les emprunts bancaires (- 18,1%), du fait du remboursement en 2012 d'un emprunt de 4 millions de francs pour le parking P+R Genève-Plage.

Les frais liés à la garantie d'Etat sur les emprunts sont également en-deçà du budget (- 30%).

4.3 Bilan

Le bilan de la Fondation au 31 décembre 2013 s'établit à 199 605 313 F, en hausse de 1,3% par rapport à 2012 (197 061 300 F).

Le bilan de la Fondation se caractérise par un niveau de fonds propres particulièrement élevé de 105 844 775 F, soit le 53% du total du passif. Ces fonds propres tiennent compte de l'effet au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 des comptes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. Cet effet s'élève à 18,4 millions de francs et correspond au provisionnement de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements.

Cette très bonne structure de financement permet d'une part de couvrir le 61,6% des actifs immobilisés par des fonds propres et d'autre part, un endettement de long terme particulièrement bas. Hors engagement en faveur du personnel et provisions, l'endettement de long terme s'est en outre réduit à 49 583 112 F au 31 décembre 2013, ce qui correspond à un taux d'endettement à long terme de 24,8% par rapport au total du bilan.

5. Conclusion

La Fondation est au service de la politique du stationnement du canton, politique relayée par la direction générale des transports. La construction de parcs relais P+R en périphérie et l'extension des zones bleues avec introduction du système des macarons trouvent un certain succès, tant sur le plan des taux de remplissage que sur le plan financier. La mise à disposition du macaron professionnel multizone « Plus » octroyant des facilités de stationnement aux entreprises actives dans les secteurs du centre-ville rencontre leur adhésion, même si cette possibilité est encore insuffisamment connue, malgré les efforts de communication.

A l'appui d'une organisation adéquate, la Fondation a repris intégralement en 2010 le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève et étend désormais ses activités dans certaines communes, à leur demande. Cela permet de continuer à clarifier et d'homogénéiser certaines modalités de fonctionnement avec les acteurs du stationnement.

L'exercice 2013 a permis de dégager un excédent de recettes de 10 000 392 F, et de réduire l'endettement de la Fondation.

Les perspectives à moyen terme sont cependant moins favorables. Selon les dernières planifications, 4 600 places P+R et « habitants » – dont les ouvrages liés au CEVA – sont à construire d'ici à 2020, pour un montant d'investissement brut de 196 000 000 F.

Afin de répondre à ces exigences, des réflexions quant à de nouvelles ressources financières doivent être menées par la Fondation, afin qu'elle puisse remplir ses engagements futurs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de gestion annuel 2013 de la Fondation des parkings

ANNEXE

T: 022 827 44 90
F: 022 827 48 60
admin@fondation-parkings.ch
www.ge.ch/parkings

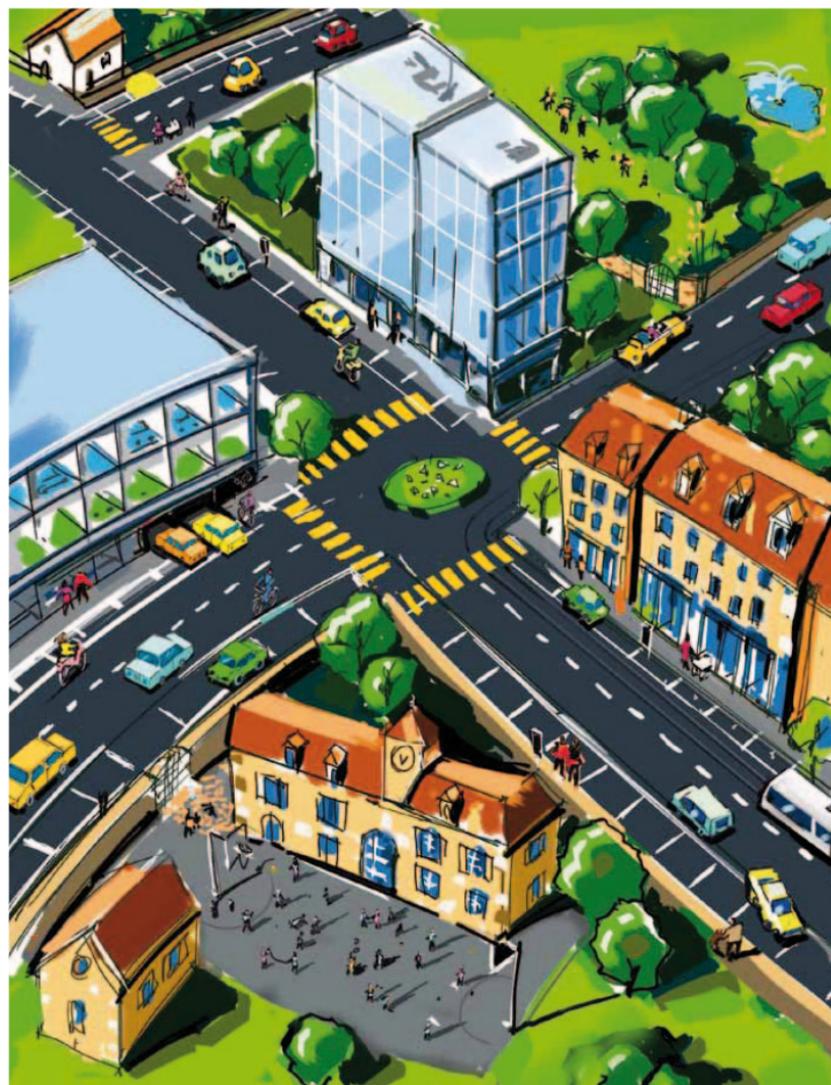
Carrefour de l'Etoile 1
CP 1775 - 1211 Genève 26



**FONDATION
DES
PARKINGS**

RAPPORT DE GESTION 2013

Genève, le 17 mars 2014



Illustrations : Thierry Clauson

Photographies : Marc Guillemin

(sauf p.16 et p.19, photos internes)

FONDATION DES PARKINGS

SOMMAIRE

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-YVES GOUMAZ, DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
ORGANES STATUTAIRES	6
ORGANISATION	8
ACTIVITÉS EN CHIFFRES	10
TRAVAUX & PLANIFICATION	17
PROJETS DE NOUVEAUX OUVRAGES	18
RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS	20
EXPLOITATION	25
SERVICE DU STATIONNEMENT	29
AUTRES ACTIVITÉS	32
ADMINISTRATION & FINANCES	33
CONCLUSION	64
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION AU CONSEIL DE FONDATION DE LA FONDATION DES PARKINGS GENÈVE	66

INTRODUCTION DE MONSIEUR JEAN-YVES GOUMAZ

DIRECTEUR GÉNÉRAL



Etudes et Projets

En matière de P+R, 2013 a été une année d'études en préparation des grands projets futurs notamment, les parkings des gares du CEVA et les P+R en amont des réseaux de tram. Le P+R de Sécheron a été réouvert au public après 2 ans de mise à disposition de l'OMC. De nombreux projets complexes sont à l'étude, la Fondation des Parkings prévoit d'investir près de CHF 200 millions dans les 7 ans à venir.

Le parking de Carré-Vert a obtenu l'autorisation de construire, le Grand Conseil a voté le projet de loi afin de permettre à la Fondation des Parkings de le bâtir. Des retards dans les autres projets et les problèmes liés à la dépollution du terrain de ce site ont empêché le démarrage du chantier en 2013.

Macarons

Une stabilité de la vente des macarons traditionnels en Ville de Genève a été relevée ainsi qu'une croissance en périphérie avec l'ouverture de nouvelles zones bleues dans les communes. En 2013, le macaron a été introduit à Carouge, Onex et Chêne Bougeries. Une forte croissance a été constatée avec la vente de macarons multizones et, en particulier, du macaron professionnel « Multizones Plus ».

Stationnement

Le deuxième contrat de prestations pour le contrôle du stationnement en Ville de Genève s'est terminé avec satisfaction à fin décembre. Quelques adaptations ont toutefois été prévues dans le troisième contrat pour la période 2014-2017. Après Lancy en 2011 et Vernier en 2012, le Service du Stationnement a élargi ses prestations de contrôle dans les communes de Carouge et de Plan-les-Ouates.

Exploitation

La réouverture du parking de Sécheron a permis, comme prévu, la mise à disposition de 110 places habitants. La Fondation des Parkings a repris l'exploitation du parking public ChampelPark ainsi que celle du nouveau parking de l'OMC.

De nouvelles places ont été créées dans le parking de Saint-Antoine pour les deux-roues motorisés. La seconde année d'exploitation de la vélostation de Montbrillant s'avère satisfaisante puisqu'elle affiche dorénavant complet.

Dans le cadre de l'amélioration des différentes technologies liées à l'exploitation, l'ensemble des parkings à barrières ont été équipés de cartes sans contact.

Horodateurs

Le paiement en voirie est un domaine sensible. La sécurité des appareils a été renforcée sur plusieurs points suite à une série de vols. Dès le 1^{er} janvier 2014, la Fondation des Parkings reprendra la propriété des horodateurs situés en Ville de Genève, elle en assurait déjà l'entretien et l'exploitation.

Dorénavant, elle en sera propriétaire. Dans ce contexte, des réflexions sont en cours pour apporter très prochainement de nouvelles solutions de paiement en voirie. Entre autres, il est prévu d'installer de nouveaux horodateurs acceptant les cartes de crédit et de développer le système de paiement par téléphone pour lequel des tests, débutés en automne, démontrent déjà un réel intérêt des usagers.

En chiffres

L'année se termine avec un résultat net de CHF 10'000'000.– supérieur au budget.

En 2013, bénéficiant d'un programme d'investissements plus léger, la Fondation des Parkings a pu continuer à diminuer son endettement. La dette globale de la Fondation des Parkings est de CHF 59'000'000.– pour un taux d'endettement de global de 47%.

ORGANES STATUTAIRES

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M.	SJOLLEMA Frederik	Chef d'entreprise, Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
Mme	GISLER Anne-Marie	
Mme	HARDYN Nathalie	
Mme	PERACINO Fabienne	

Membres désignés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

M.	GAILLARD Christophe	
M.	PAGANI Rémy	Conseiller administratif

Membre désignée par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

Mme	KAST Carole-Anne	Conseillère administrative à la commune d'Onex
-----	-------------------------	--

Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

Mme	MAILLART Rosa Della	Parti Démocrate Chrétien
M.	MIFFON Claude	Parti Radical
M.	MOIA Pierre	Parti Libéral
M.	NIDEGGER Yves	Union Démocratique du Centre
M.	RINALDI Daniel	Les Verts
M.	SAUTY Olivier	Mouvement Citoyen Genevois
M.	WENGER Thomas	Parti Socialiste

Le Conseil de Fondation s'est réuni à quatre reprises en 2013.

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

M.	SJOLLEMA Frederik	Président
	ODIER Jean-Marc	Vice-président
	MOIA Pierre	Secrétaire
	RINALDI Daniel	
Mme	CHATELAIN Elisabeth	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu onze séances en 2013.

La Commission Finances & Informatique

Cette Commission a été présidée par Monsieur Frederik Sjollema. Les membres se sont réunis quatre fois en 2013. Elle comprend, outre les membres du Bureau précités, Messieurs Miffon et Sauty.

L'organe de révision

Dans sa séance du 18 mars 2013, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat de contrôleurs aux comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2013.

La Direction de la Fondation des Parkings

M.	GOUMAZ Jean-Yves	Directeur Général
Mme	ARNAUD Hanane	Directrice Financière & Administrative
M.	DRÈME Laurent	Directeur Travaux & Planification
M.	MASCALI Gaëtan	Directeur du Service du Stationnement
M.	ZUBER Damien	Directeur d'Exploitation

ORGANISATION

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings au 31 décembre 2013 était de 162 personnes + 3 apprenants (2012 : 157 personnes), soit :

Direction générale	5 personnes	(5 en 2012)
Administration & Finances	18 personnes	(18 en 2012)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2012)
Exploitation	36 personnes	(38 en 2012)
Service du Stationnement	94 personnes	(89 en 2012)
Services	Informatique	3 personnes (3 en 2012)
	Projets	1 personne (1 en 2012)
	Juridique	1 personne (0 en 2012)
	Communication	1 personne (0 en 2012)





ACTIVITÉS EN CHIFFRES

LES PARCS RELAIS EN EXPLOITATION : 21

Parkings	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	224
P+R Bernex	267	233
P+R Bout-du-Monde	89	43
P+R CERN	50	49
P+R de l'Uche-Veyrier	50	51
P+R Etoile	562	535
P+R Frontenex	30	29
P+R Gare de Meyrin	63	6
P+R Genève-Plage	904	883
P+R IKEA	100	10
P+R Les Mouilles	100	24
P+R Meyrin-Gravière	45	39
P+R Moillesulaz	389	466
P+R P26	200	120
P+R P47	200	1
P+R Planche	150	94
P+R Pré-Bois	209	34
P+R Sécheron	438	0
P+R Sous-Moulin	902	840
P+R Tuileries	50	14
P+R Voie Centrale	192	149
	5'290	3'844

NOMBRE D'ABONNEMENTS P+B (MOYENNE SUR L'ANNÉE)

Parkings	Places	Abonnements	Taux de remplissage
Bernex	72	6	8,30 %
Etoile	76	38	50 %
Genève-Plage	100	77	77 %
Pré-Bois	30	0	0 %
Sécheron	59	0	0 %
Sous-Moulin	64	24	37,50 %
Voie Centrale	36	23	63,80 %
Total	437	168	38,45 %



LES PARKINGS POUR HABITANTS ET PARKINGS PUBLICS : 25

Parkings	Places voitures	Places vélos	Places motos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	296	0	11
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567	0	13
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405	0	7
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186	0	20
Parking des Alpes*	303	0	0
Parking des Coudriers (horodateur)	118	0	0
Parking de Saint-Antoine*	471	0	47
Parking P48	1'850	0	0
Parking David-Dufour*	419	0	45
Parking Hepia*	185	0	0
Parking de l'Hôtel des Finances*	335	0	108
Parking de Lombard – Hôpital*	722	0	115
Parking Quai Ernest-Ansermet*	580	0	60
Parking Uni-Dufour	190	0	14
Parking Uni-Mail*	177	0	0
Parking de la Plaine de Plainpalais*	775	0	0
Parking de la Place de Cornavin*	837	0	139
Parking de Sardaigne	314	0	0
Parking de l'Octroi	298	0	0
Parking du Centre communal	243	0	0
Parking de Fontenette	97	0	67
Vélostation Montbrillant	0	336	0
Parking des Nations (télésurveillance)	1182	0	0
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	0	0
Parking Gitana (télésurveillance)	70	0	0

* Parking disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.

LES PARKINGS PRIVÉS

Au nombre de 74, les parkings privés du Département de l'Instruction publique, propriété de l'Etat de Genève, sont majoritairement destinés au personnel des établissements scolaires.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hypercentre	4	48
Centre-Ville	9	569
Ville	25	896
Ville-Périphérie	16	633
Périphérie	20	751
	74	2897

Au nombre de 17, les parkings privés du Département de l'Aménagement, du Logement et de l'Energie, propriété de l'Etat de Genève, sont destinés, pour des besoins spécifiques, aux employés et services de l'Etat.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hypercentre	3	52
Centre-Ville	7	30
Ville	4	229
Ville-Périphérie	2	0
Périphérie	1	0
	17	311





LA GESTION DES MACARONS

Macarons « habitants »

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings « habitants ». Par rapport à 2012, les macarons « habitants » enregistrent une baisse de 0,80 % et les macarons « entreprises » de 13,20 %, soit une baisse de 2,10 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2013

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives	D	2'106	255	2'361
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'465	165	1'630
Vieille-Ville	B-BB **	562	210	772
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'823	531	2'354
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2'211	138	2'349
Jonction-Bastions	I-IC	1'701	114	1'815
Florissant	F	1'478	91	1'569
Cluse/Bastions	H-C	2'465	151	2'616
Champel	G	2'036	192	2'228
St-Jean/St-Gervais	J-JA	2'019	109	2'128
Sécheron	N	175	17	192
Nations	M	791	29	820
Acacias	O	662	50	712
Cité Vieusseux	Q	1'669	113	1'782
Petit-Saconnex	P	1'115	43	1'158
		22'278	2'208	24'486

** B = rues résidents ; BB = rues piétonnes



Macarons dans les communes

Pour remédier aux « voitures ventouses » et à l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Chêne-Bourg, Plan-les-Ouates, Carouge, Onex et Chêne-Bougeries ont décidé de mettre en place une voire des zones bleues à macarons.

Communes - nombre de macarons au 31 décembre 2013

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	1'459	70	1'529
Vernier (étape 1)	01.10.2012	822	20	842
Chêne-Bourg	01.10.2012	432	30	462
Plan-les-Ouates	01.10.2012	381	34	415
Carouge	01.01.2013	2'351	346	2'697
Onex	01.03.2013	1'553	27	1'580
Chêne-Bougeries	01.10.2013	344	17	361

Macarons multizones

En 2013, 14'068 macarons multizones « Tout Public » ont été délivrés aux visiteurs contre 9'393 en 2012, soit une augmentation d'environ 49%.

En 2013, 59'559 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 29'804 en 2012, soit une augmentation de 99%.



TRAVAUX & PLANIFICATION



PROJETS DE NOUVEAUX OUVRAGES

Parcs relais en projet ou à l'étude

P+R Versoix

Suite à des accords datant de 2006, la construction à Versoix d'un nouveau centre commercial et de bâtiments administratifs par la commune et l'entreprise HRS, comprend 78 places P+R gérées par la Fondation des Parkings. Ces places seront mises en service au printemps 2014.

P+R CERN

La Fondation des Parkings avait obtenu en 2011 la création de 50 places P+R sur le parking « des drapeaux » du CERN. Suite à la décision par le CERN de remplacer ce parking par un autre, plus spacieux, de l'autre côté de la route de Meyrin, 50 places supplémentaires ont été obtenues, ce qui porte à 100 la nouvelle offre de places P+R, au CERN.

P+R à Vandœuvres

En février 2013, le Conseil d'Etat a souhaité revoir la capacité et l'utilisation du parking P+R « Frontenex » (292 places P+R (voitures) et de 50 places P+B (parking + bicyclette) qui était initialement prévu sur le Chemin de la Gradelle à Chêne-Bougeries. L'étude conduite par la DGT a finalement abouti au « déplacement » de ce P+R à Vandœuvres, à côté du giratoire avec la route Martin-Bodmer. Cette étude sera complétée par un affinage du dimensionnement du P+R.

P+R de Bachel-Carouge

Pour ce projet de parking P+R de 300 places, lié à la future gare du CEVA, les projets d'aménagement de l'Etat et les contraintes géométriques et spatiales du site interdisent désormais une construction en élévation, telle que prévue initialement.

Des études de faisabilité ont été réalisées en 2013 avec plusieurs services de l'Etat afin de trouver les solutions les plus économiques en souterrain. Une mutualisation avec les besoins des futurs bâtiments prévus à proximité du chemin du Gui est notamment à l'étude. Dans ce cas,

la construction ne pourra probablement pas démarrer avant plusieurs années. Des solutions de parkings P+R provisoires ont été imaginées et seront mises en œuvre en fonction des besoins et des possibilités foncières.

P+R de Trèfle-Blanc

Le projet de P+R de 700 places était prévu initialement en partenariat avec un programme de salle communale de la commune de Lancy. Il est maintenant prévu de le réaliser sur le site du projet de patinoire. La faisabilité d'un fusionnement avec le P+R de Bachel pour un gros P+R de 1000 places est également étudiée avec les services de l'Etat. La planification de ce parking est liée à celle des projets en surface.

P+R Perly

Des études ont été conduites en 2013 pour évaluer les besoins liés au passage du futur tram de Saint-Julien dans la commune de Perly. Un P+R d'environ 1000 places pour l'horizon 2022 est à l'étude, ainsi qu'un parking provisoire pour 2016.

Projets de nouveaux parkings pour habitants et mixtes

Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction « Carré Vert »

L'autorisation de construire le parking a été délivrée en février 2013 et quatre mois après, en juin, le Grand Conseil a voté le projet de loi autorisant la Fondation des Parkings à le construire.

Les travaux n'ont pas pu démarrer comme prévu fin 2013 à cause du retard de la Coopérative des Rois dans la finalisation du projet de son bâtiment, qui doit être construit sur la structure du parking. Ce n'est que fin 2013 que la Coopérative des Rois a achevé son projet définitif et confirmé à la Fondation des Parkings que les structures du parking n'étaient pas affectées.



Mais un autre événement est apparu : la découverte de nouvelles pollutions sur le site et la nécessité de traiter les terres polluées excavées. La Fondation des Parkings n'a ni prévu ni même envisagé dans son budget la prise en charge de coûts de dépollution dans ce projet, estimés à un peu moins d'un million de francs. Des discussions ont été entamées avec la Ville et l'Etat pour demander la prise en charge de ces coûts par les pollueurs et/ou les propriétaires fonciers concernés et/ou le projet d'assainissement du site Artamis. Le chantier global pourrait démarrer mi-2014.

Parking de la future gare CEVA des Eaux-Vives

L'Etat a demandé à la Fondation des Parkings de construire et exploiter les parkings liés aux futures gares CEVA des Eaux-Vives, de Chêne-Bourg et de Carouge-Bachet.

Les deux parkings à construire sur le site de la gare des Eaux-Vives font partie du Plan Localisé de Quartier (PLQ) n°29/786. Ceux-ci sont respectivement de 420 places pour le parking sous les lots B – B/C – C, appelé parking Nord, et de 290 places pour le parking sous les lots D – E – F, appelé parking Sud.

- Le parking Sud a été intégré au concours SIA 142 piloté par les CFF pour les lots D/E. Fin septembre, le pool OVIF a été proclamé lauréat du concours et aura la chance de déployer le projet Sud. Ce dernier est en cours de développement.

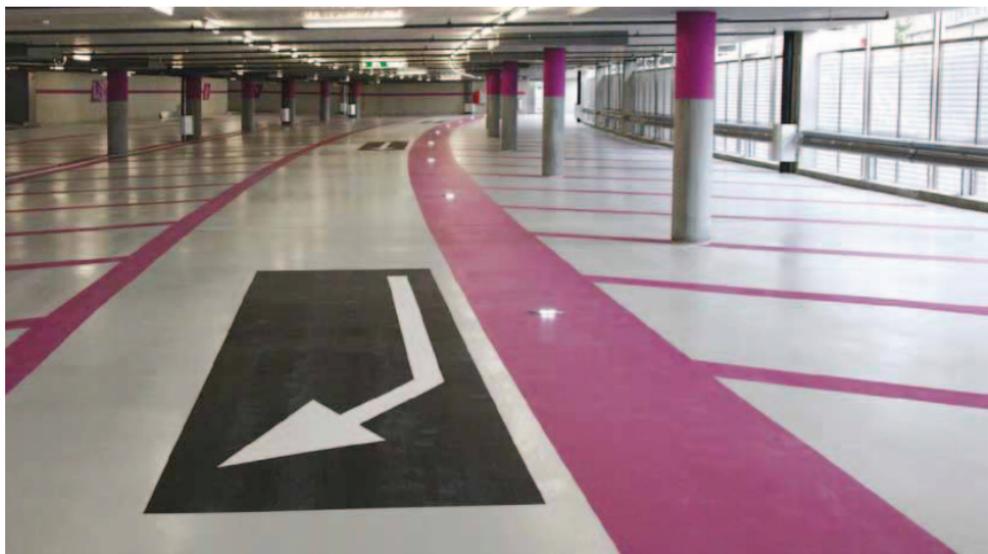
- En ce qui concerne le parking Nord, il a été intégré au concours piloté par la Ville pour les lots B/C. Les concurrents travaillent actuellement sur le deuxième degré du concours qui verra le lauréat proclamé en avril 2014.

Parking de la future gare CEVA de Chêne-Bourg

Le PLQ n°29/683-512 établit la création de plus de 700 places dans le cadre des projets de construction prévus autour de la future gare CEVA : logements, bâtiments d'activités, centre commercial, aménagements de surface, suppression de places en voirie, etc. Un parking d'environ 600 places sera construit pour répondre à tous ces besoins et à ceux liés au CEVA.

Pendant l'été 2013, la Fondation des Parkings a étudié un avant-projet sommaire du parking, économiquement optimal, connecté directement à la galerie commerciale au niveau de son 2^e sous-sol. La Fondation des Parkings, les CFF, Migros et l'Etat travailleront sur cette base pour définir les détails de la structure ; trois bâtiments devant être construits sur le parking.

Un appel d'offres est prévu au printemps 2014 pour choisir le pool de mandataires qui conduira la réalisation du projet définitif du parking.



RÉNOVATIONS ET AMÉNAGEMENTS

Parkings de la Fondation

Parc relais de Sous-Moulin : projet de toiture photovoltaïque

La Fondation des Parkings est très sensible au développement durable et aux énergies alternatives. Elle a ainsi multiplié l'installation de bornes électriques dans ses parkings, mis en place des systèmes de gestion optimale de l'éclairage, et augmenté considérablement l'isolation thermique de plusieurs parkings.

C'est avec ce souci et cette volonté d'être un acteur du développement durable que la Fondation des Parkings avait proposé aux SIG, en 2011, de mettre à disposition le dernier étage du parking P+R de Sous-Moulin pour y construire une importante toiture photovoltaïque et de participer financièrement au projet. Une convention de participation et d'exploitation a été signée fin 2012 pour permettre aux études du projet de démarrer dès janvier 2013.

Après les études et appels d'offres réalisés au cours du 1^{er} semestre, les travaux de construction de la toiture se sont déroulés de septembre à décembre. La toiture couvre la totalité de la surface du parking et offre une surface de 3'713 m². Elle devrait pouvoir produire jusqu'à 634 MWh.

Cette nouvelle toiture du parking a entraîné, du point de vue des normes de sécurité, des travaux annexes, au 4^e étage, tels que la réalisation de 5 nouveaux sas aux 5 cages d'escalier, et l'installation d'un nouveau système d'éclairage.

Parc relais de Sécheron

Le parking de Sécheron, d'une capacité de 440 places (330 places P+R et 110 places pour les habitants du quartier), est en service depuis le 1^{er} janvier 2012. Il a d'abord été occupé par les employés de l'OMC jusqu'en octobre 2013, date de la fin des travaux de construction du nouveau parking de l'OMC.

Depuis le 1^{er} novembre 2013, il est à la disposition des abonnés P+R et des habitants du quartier.

Les travaux de construction de la route définitive pour l'accès au parking (deux voies d'accès et de sortie et deux bornes de péage) s'effectuent au fur et à mesure de l'avancement du chantier JTI (cette zone en faisant partie) et doivent se terminer en 2015.

Parc relais de l'Etoile

Les bureaux de l'administration de la Fondation se situent en attique du P+R de l'Etoile. Conçu selon un modèle de construction légère et particulièrement exposée aux conditions climatiques, un audit a été effectué dans le but de réduire la consommation énergétique tout en conservant un niveau de confort satisfaisant. Le rapport préconisant une meilleure enveloppe thermique, une isolation a été posée au plafond du 4^e étage du parking sous l'ensemble de la surface des bureaux.

Parc relais de Moillesulaz

Depuis 2010, la Fondation renouvelle progressivement les systèmes d'accès des parkings de façon à moderniser l'ensemble du matériel. Parmi les derniers en liste, le matériel de péage du P+R Moillesulaz a été remplacé par un système d'accès utilisant les dernières cartes sans contact sélectionnées par la Fondation.

Afin de lutter contre l'augmentation des vols, l'ancienne caisse à argent liquide, fracturée à plusieurs reprises malgré la vidéosurveillance, a été remplacée par une simple caisse automatique à cartes bancaires.

Un système d'affichage du nombre précis de places libres par niveau a été installé ainsi qu'un accès sécurisé aux toilettes désormais réservées aux seuls usagers du parking.

Parking des Alpes

Afin de renforcer la protection des installations du parking et des personnes contre le risque d'incendie, un système d'extinction automatique à eau, appelé sprinklage, avait été installé dans les deux étages

souterrains du parking. En 2013, ce réseau sprinkler a été étendu aux étages supérieurs, en conservant, non sans difficulté, une hauteur sous plafond de 1m80.

Parking du Prieuré

Situé rue Buttini sous l'usine principale de production d'eau potable des Services Industriels de Genève, ce parking, réservé aux habitants, a été équipé d'un système d'accès à cartes magnétiques en remplacement des clés protégées. Ce moyen moderne d'accès évite les problèmes liés à la perte de clés et offre davantage de souplesse grâce à la gestion à distance depuis le centre de contrôle de la Fondation situé dans le parking de Saint-Antoine.

Parking de Saint-Antoine

Le nombre de 2RM (2 Roues Motorisées = motos, scooters) ne cesse d'augmenter dans le canton et leur stationnement pose problème en bien des endroits. Précurseur à Genève dans le stationnement des 2RM en ouvrage, la Fondation a décidé non seulement de mettre à disposition davantage de places, mais d'offrir à ce groupe d'usagers la possibilité de stationner en courte durée au moyen d'un tarif horaire modéré. Une zone spécifique de 47 cases a ainsi été rajoutée au 1^{er} sous-sol du parking St-Antoine, équipée d'un horodateur spécifique et portant à 58 le nombre de places 2RM à St-Antoine.

Centre de contrôle Saint-Antoine

La cafétéria est utilisée par le personnel, y compris le personnel en poste. Le mobilier vétuste a été remplacé par un mobilier fonctionnel et robuste. L'éclairage a été complètement repensé et remplacé, les murs et plafonds repeints pour créer une ambiance fonctionnelle et calme, en choisissant des couleurs claires et des revêtements adaptés à l'utilisation des locaux. Les spots encastrés dans le faux plafond sont réglables.

Le coût total des travaux de rénovation réalisés dans les parkings de la Fondation en 2013 s'est élevé à environ CHF 1'500'000.--.

Parking Place de Cornavin SA

Dans la perspective d'une rénovation, voire d'un agrandissement, de la galerie marchande, et dans un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la Fondation des Parkings a piloté pour PPCSA un mandat d'étude visant à identifier les différentes possibilités de transformation et d'extension, leurs contraintes respectives, leurs coûts et leurs conditions de faisabilité technique, politique et économique. Cette étude a nécessité l'intervention de bureaux spécialisés (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs en mobilité, ingénieurs en CVSE) et la consultation des CFF, de la Ville de Genève, de la DGT, des commerçants de la galerie et des taxis. PPCSA prendra sa décision début 2014 sur la base des résultats de cette étude.

Le processus de mise au point des différents éléments liés aux économies d'énergie, lancé en 2008, s'est poursuivi avec des améliorations du réseau de distribution de l'énergie et la pose d'isolation thermique dans quelques commerces supplémentaires (Merkur-Läderach et Swisscom-Shop).

Des travaux d'assainissement de la rampe de sortie « Lausanne » et du joint de dilatation ont dû être effectués; assainissement qui devra s'étendre à l'ensemble des joints du niveau -1 dans un proche avenir.

Le coût total des travaux réalisés dans le parking Place de Cornavin s'est élevé à environ CHF 500'000.– à charge de Parking Place de Cornavin SA.

De leur côté, les travaux de rénovation de la Gare CFF-Railcity, mitoyenne de la galerie marchande du parking de Cornavin, se sont poursuivis dans le secteur Nord-Est comme prévu. La trémie d'escalier et d'escalators côté « Lausanne », fermée tout au long du premier semestre, a pu être ré-ouverte fin juillet 2013.

Parking Plaine de Plainpalais SA

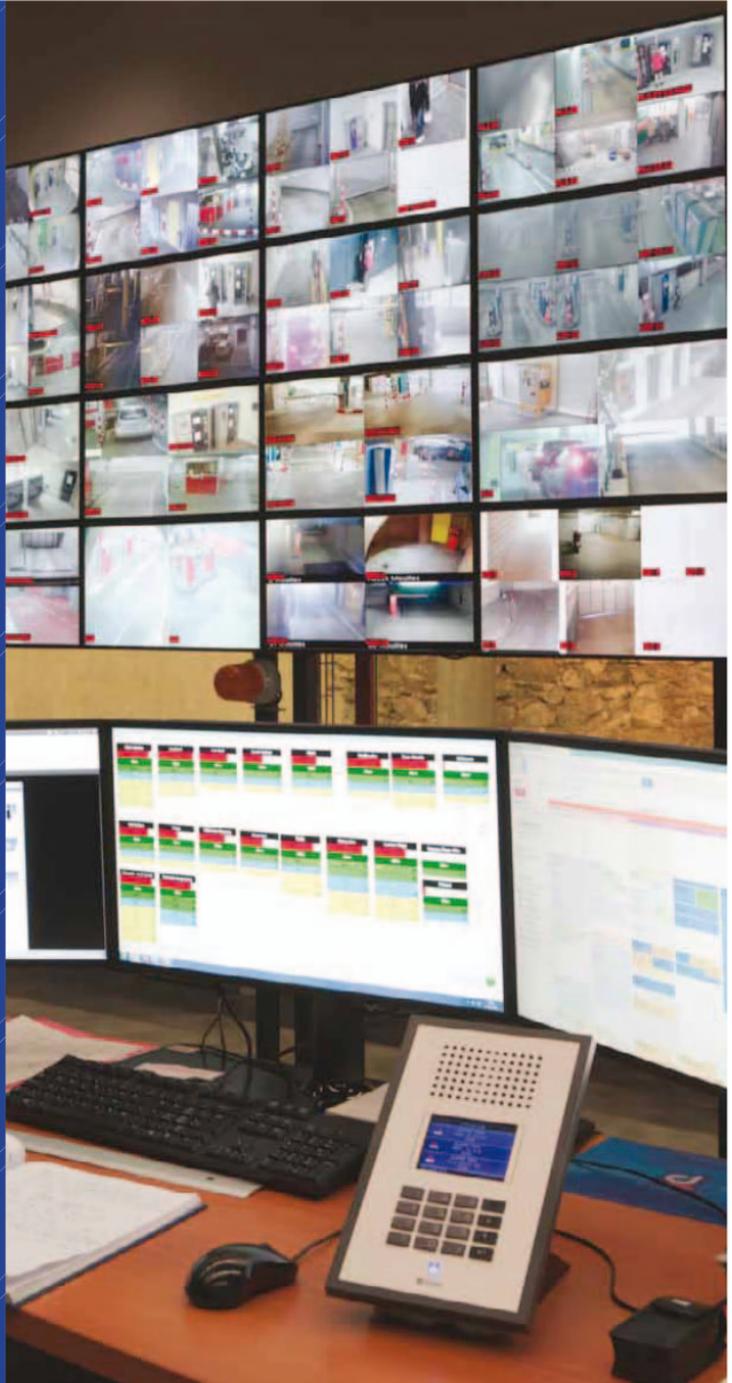
La peinture d'origine du parking était une peinture anti graffiti, appliquée, il y a plus de dix ans et qui vieillissait mal.

Les murs, les piliers et le plafond de l'ensemble du parking, les sas, les sorties de secours et les cages d'escalier ont été repeints selon un concept graphique original. Des couleurs gaies ont été appliquées sur les piliers créant un effet de vague pour tronquer la longueur du parking.

Une signalétique a été rajoutée pour orienter le piéton dans le parking. Elle est reprise dans les sas et les cages d'escalier rappelant les couleurs et les indications des sorties et des étages.

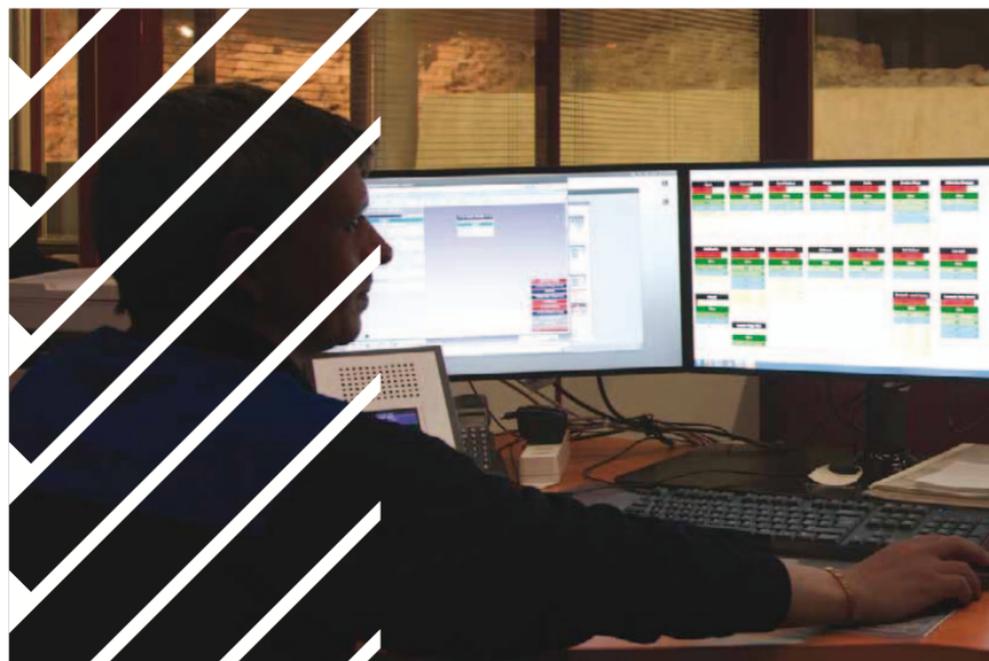
Le montant des travaux s'élève à environ CHF 620'000.– à charge de Parking Plaine de Plainpalais SA.





EXPLOITATION





EXPLOITATION

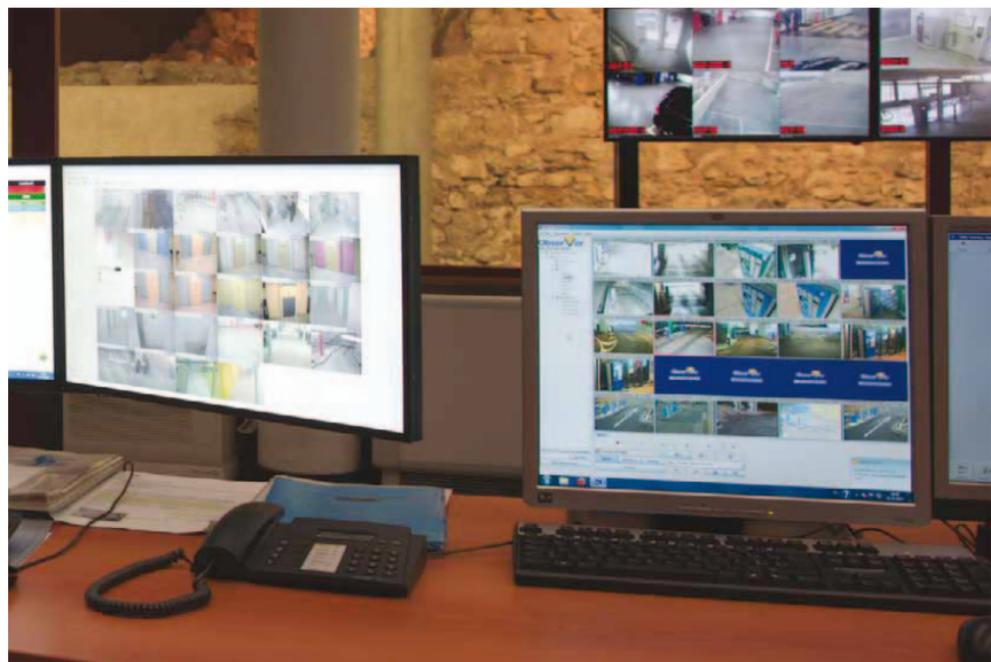
Nouveaux parkings

Ouverture du parking privé Kazem Radjavi, propriété de l'Etat de Genève: 400 places réservées pour le personnel de l'OMC.

Ouverture au public du P+R Sécheron, utilisé jusqu'en octobre 2013 exclusivement par le personnel de l'OMC. Reprise de l'exploitation du parking public Champel Park: 92 places.

Cartes d'abonnements

Le visuel des cartes d'abonnements a été amélioré et uniformisé. Dans l'ensemble des parkings à barrières, les cartes magnétiques ont été remplacées par des cartes sans contact. Cette technologie est plus fiable et plus sûre.



Horodateurs

A la suite d'une vague de vols sur les horodateurs de la voie publique, la sécurité des appareils a été renforcée sur plusieurs points. Toutes les serrures ont été remplacées. En outre, une étroite collaboration avec les autorités a permis d'arrêter les auteurs, qui ont été condamnés.

Nettoyage

Un appel d'offres a abouti à la signature d'un nouveau contrat de nettoyage pour les parkings, permettant une amélioration de la qualité et une baisse des coûts.

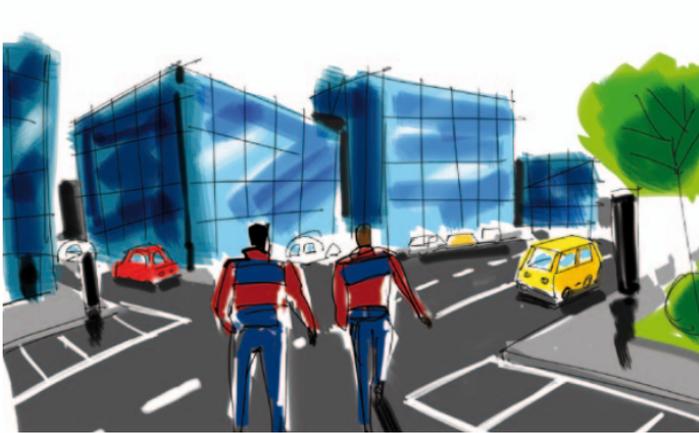
Ressources humaines

Engagement d'un nouveau responsable opérationnel. Réduction des effectifs au centre de contrôle de Saint-Antoine à l'occasion de départs à la retraite.



SERVICE DU STATIONNEMENT





SERVICE DU STATIONNEMENT

Préambule

Après avoir réalisé le premier mandat en 2010, sans mesure quantitative et technique, le contrat de prestations 2011-2013 a été établi afin de tenir compte d'indicateurs de performances.

Pour les trois années consécutives, les objectifs fixés, à savoir un taux quotidien de contrôle minimum de 20 %, et une répartition géographique homogène de l'activité, ont été atteints.

Tout au long de l'année 2013, et en collaboration avec la Direction Générale de la Mobilité, le Service du Stationnement a préparé le contrat de prestations 2014-2016 en tenant compte de l'expérience des précédents mandats pour faire évoluer certaines pratiques opérationnelles selon la réalité du terrain

au quotidien. A titre d'exemple, la possibilité de pouvoir adapter le niveau et la fréquence du contrôle en fonction des contraintes des importants chantiers, ayant un impact sur le stationnement, a été étudiée.

Cette année a également été marquée par la mise en place du contrôle du stationnement sur les communes de Vernier, Carouge et Plan-les-Ouates. Cette prestation a été introduite par des campagnes de communications et d'informations.

Le contrôle a, par la suite, débuté et aujourd'hui, il est très apprécié par les autorités communales et les habitants, car il a rapidement permis de constater le changement des comportements et d'optimiser l'utilisation de l'espace public.

Satisfaite de notre prestation effectuée depuis 2011, la commune de Lancy a confirmé, en décembre 2013, son souhait de confier à la Fondation des Parkings le contrôle de la nouvelle zone à macarons 28B (Petit.-Lancy). Un avenant est en cours de préparation pour une entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014.

Evolution

En 2013, des échanges avec la commune de Vernier ont eu lieu sur la possibilité d'étendre notre prestation de contrôle au niveau de Vernier-Village. En effet, par équité pour les habitants, les usagers et les commerçants, les autorités souhaitent mettre en place une zone à macarons dans le centre de Vernier, fin 2014. Cette prestation supplémentaire nécessitera l'engagement de personnel et d'établir un avenant à la convention actuelle.

Effectif

En juillet 2013, une juriste a été recrutée pour traiter des aspects juridiques en lien avec l'activité du stationnement et également pour s'occuper des dossiers transversaux de la Fondation des Parkings.

Après avoir engagé du personnel fin 2012 pour répondre aux besoins des nouvelles communes, le département du Service du Stationnement compte 98 collaborateurs (91 personnes de terrain, 6 postes administratifs, 1 direction).

Pour succéder à certains départs en fin d'année 2013, le service Employeurs de l'Office Cantonal de l'Emploi a permis d'engager 5 agents.

Activités

Grâce aux appareils de saisie acquis en 2011, le Service du Stationnement a affiné la méthode de contrôle sur le terrain et a amélioré la gestion des amendes d'ordre. Ces nouvelles technologies permettent également de

fournir des informations aux services des contraventions et du contentieux de la Police Genevoise et d'alléger les procédures administratives.

Depuis plusieurs années, le contrôle du stationnement a fortement contribué à l'amélioration de l'occupation des places de parcs en surface, à la réduction du stationnement illicite dans le temps et dans l'espace et a favorisé le taux de rotation des véhicules. Néanmoins, et après en avoir mesuré l'impact sur le terrain, il est constaté que le manque de présence de notre personnel, dû à la nécessité d'un contrôle homogène sur l'ensemble du territoire et défini dans le cadre du contrat de prestations, n'incite pas suffisamment les usagers à payer leurs taxes de parcage.

Cette année, le Service du Stationnement a également favorisé les contacts avec les artisans, les commerçants et, surtout, avec les livreurs afin de solutionner des problématiques de parcage. Cette mesure d'accompagnement et de sensibilisation a fortement été appréciée par les entreprises et leurs chauffeurs.

La collaboration avec la Direction Générale des Transports, le Service des Contraventions, les services des Polices municipales et les autres Polices du canton, ainsi qu'avec les autorités respectives, se poursuit de manière optimale pour les activités de contrôle sur l'ensemble du domaine public des villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

L'activité de notre service s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement adopté par le Conseil d'Etat.

AUTRES ACTIVITÉS

Autopartage

A la fin de l'année, on enregistre 58 places réservées aux véhicules d'autopartage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

Parkings	Places	Parkings	Places
Saint-Antoine	12	Uni-Mail	3
Finances	4	David-Dufour	6
Plainpalais	11	Etoile	1
Cornavin	15 *	HEPIA	1
Lombard	4	P+R Les Mouilles	1

*+ 2 places mobility pour véhicules électriques



ADMINISTRATION & FINANCES



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
selon les normes IPSAS intégrales, au 31 décembre 2013

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	BUDGET 2013	2013	2012
PRODUITS				
Produits des abonnements		11'193'994	10'931'614	10'746'740
Produits du parking horaire		3'280'200	3'318'326	3'898'030
Produits des macarons		7'000'000	7'412'050	5'791'961
Subventions non monétaires	6	659'351	646'257	736'155
Produits différés de subventions d'investissement		94'556	94'556	121'718
Redevances de gestion des parkings	4, 14	1'259'712	1'280'385	1'267'581
Redevance pour gestion de parkings tiers		486'000	484'206	479'383
Redevance gestion parkings d'Etat		773'712	796'179	788'198
Redevances de surveillance de parkings autres que Fondation		3'753'302	3'711'415	3'485'905
Indemnité pour le contrôle du stationnement		10'071'095	9'971'365	9'971'365
Autres produits d'exploitation		6'139'284	5'998'565	25'745'844
Produits des locations dépôts / surfaces	4, 13	714'550	729'156	932'826
Redevances tiers / Publicité		3'354'750	3'226'801	2'123'937
Recettes du Tri-monnaie	4, 14	961'200	826'499	812'099
Recettes de la voie publique	4, 14	578'800	750'965	651'595
Vente Energie « Solaire »		110'000	97'471	110'188
Honoraires et produits divers		406'884	322'087	21'071'664
Divers		13'100	45'585	43'535
TOTAL DES PRODUITS		43'451'493	43'364'531	61'765'299
CHARGES D'EXPLOITATION				
Frais de personnel	4, 12	18'504'803	16'479'068	16'365'941
Frais de personnel		18'298'203	16'347'433	16'284'725
Frais de Conseil		206'600	131'635	81'217
Frais d'exploitation		6'469'065	5'351'821	5'047'404
Frais d'exploitation		6'259'065	5'116'888	5'037'121
Etudes		195'000	220'134	2'383
Info-Parking		5'000	4'636	3'868
Publicité P+R		10'000	10'162	4'032
Frais d'entretien		816'719	849'330	1'041'763
Frais d'administration		2'862'417	3'602'569	3'981'325
Frais généraux		1'852'502	2'841'069	3'281'982
Administration générale		897'915	661'449	607'507
Locaux administratifs		112'000	100'050	91'836
Amortissements		6'787'745	6'628'687	7'042'489
Amortissements immobilisations propres		391'156	361'128	300'498
Amortissements immobilisations d'exploitation		6'396'589	6'267'560	6'741'991
Total des charges d'exploitation		35'440'748	32'911'475	33'478'922
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8'010'746	10'453'056	28'286'377
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	1'131'356	1'189'888	2'926'727
Produits financiers	4, 16 & 8	569'317	556'563	291'464
Charges financières	9	-2'464'629	-2'199'115	-2'677'782
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7'246'790	10'000'392	28'826'786

BILAN

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants de CHF	Notes	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	2'992'799	16'866'434
Placements à court terme	4.3 & 12	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	388'207	886'376
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	526'540	675'098
Actifs transitoires	4.3	1'751'291	2'093'869
Total de l'actif courant		27'658'837	20'521'177
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	133'720'283	138'117'394
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	228'734	131'223
Subventions d'investissement obtenues	4.15 & 16	-2'770'856	-2'865'412
Prêt à long terme	4.16	25'109'296	25'498'587
Participations et mises en équivalence	4.2 & 17	15'659'020	15'657'732
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	0	0
Total de l'actif non courant		171'946'476	176'539'523
TOTAL DE L'ACTIF		199'605'313	197'061'300
PASSIF ET FONDS PROPRES			
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	20	3'820'115	2'566'803
Revenus reçus d'avance	21	6'227'566	5'833'991
Part à court terme des emprunts à long terme	22	14'000'000	15'000'000
Garanties et consignés		464'034	478'629
Passifs transitoires		2'804'941	383'433
Total du passif courant		27'316'656	24'262'855
Passif non courant			
Emprunts bancaires à long terme	4.10 & 22	41'400'000	48'200'000
Dettes à long terme	4.10 & 22	8'083'112	8'042'657
Provisions	4.11 & 23	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	4.12 & 24	16'860'770	19'056'103
Autres passifs à long terme	4.9 & 19	0	1'555'302
Total du passif non courant		66'443'882	76'954'062
TOTAL DU PASSIF		93'760'538	101'216'917
Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité			
Capital		100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		112'106'435	83'279'649
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres	31	-18'362'052	-18'362'052
Résultat de l'exercice		10'000'392	28'826'786
Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité		105'844'775	95'844'383
TOTAL DES FONDS PROPRES		105'844'775	95'844'383
TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES		199'605'313	197'061'300

VARIATION DES FONDS PROPRES

pour les exercices clôturant au 31 décembre

TABLEAU 2013 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2013	100	2'000	64'917	28'827	95'844
Attribution aux fonds statutaires			28'827	-28'827	0
Résultat net de l'exercice 2013				10'000	10'000
Soldes au 31 décembre 2013	100	2'000	93'744	10'000	105'844

TABLEAU 2012 DE VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier 2012					
selon états financiers publiés	100	2'000	74'460	8'819	85'379
Impact de l'introduction des IPSAS intégrales			-18'362		-18'362
Soldes retraités au 1^{er} janvier 2012	100	2'000	56'098	8'819	67'017
Attribution aux fonds statutaires			8'819	-8'819	0
Résultat net de l'exercice 2012					
selon états financiers publiés				28'020	28'020
Impact de l'application des IPSAS intégrales en 2012				807	807
Résultat net 2012 retraité				28'827	28'827
Soldes au 31 décembre 2012	100	2'000	64'917	28'827	95'844

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en milliers de CHF	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat d'exploitation	10'000	28'827
Amortissements comptables	6'629	7'042
Charges et produits non monétaires	-96	-2'846
Diminution / Augmentation de l'actif courant	989	335
Diminution / Augmentation du passif courant	4'054	-527
Cash-Flow lié aux activités d'exploitation	21'576	32'831
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS		
Parkings publics		
P 26	0	6'576
Parking Saint-Antoine	-68	-423
Parking des Alpes	-241	-265
Parkings Habitants		
Prieuré	-160	0
Vieux-Moulin	-16	0
Tilleuls	0	0
Parkings P+R		
P+R Mollersulaz	-161	0
P+R Etoile	-186	-256
P+R Sous-Moulin	-252	-191
P+R Sécheron	-476	-2'344
P+R Genève-Plage	-63	-67
P+R Voie-Centrale	0	0
P+R Bernex	0	-12
P+R Pré-Bois	0	-53
Bureaux de la Fondation (Etoile)		
Bureaux de la Fondation - Matériel informatique	-146	-63
Bypass - Bar Espresso	0	-26
P+R études et chantiers		
P+R Bachtet	-6	0
P+R Sécheron	0	0
Parkings habitants (Jonction)	-122	-80
Autres P+R	188	104
Autres immobilisations		
Info-parkings	0	-92
Centre de contrôle	-244	-700
Tri-monnaies et Voie-publique	-108	-121
Service du Stationnement	-104	-352
Informatique de gestion et matériel informatique	-209	-76
Garanties divers chantiers	44	765
Placements à CT et autres actifs à LT		
Variation des prêts à long terme	389	-25'499
Variation des autres actifs à long terme	0	0
Variation des autres passifs à long terme	-3'751	1'456
Cash-Flow lié aux activités d'investissements	-5'690	-21'717
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts à LT P+R Genève-Plage	-3'000	-11'600
Variation des emprunts autres banques	-4'800	-800
Variation des autres dettes à long terme	40	67
Cash-Flow lié aux activités de financement	-7'760	-12'333
VARIATION DES LIQUIDITÉS	8'126	-1'219
CONTRÔLE		
Liquidités au 1 ^{er} janvier	16'866	18'085
Liquidités fin d'exercice	24'993	16'866
VARIATION DES LIQUIDITÉS	8'126	-1'219

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour les exercices clôturant au 31 décembre

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriétés de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings au 31 décembre 2013 était de 162 personnes + 3 apprenants (2012: 157 personnes + 3 apprenants), soit :

Secteurs	2013	2012	
Direction générale	5	5	
Administration & Finances	18*	18*	
Travaux & Planification	3	3	
Exploitation	36	38	
Service du Stationnement	94	89	
Services	Projets	1	1
	Informatique	3	3
	Communication	1	0
	Juridique	1	0
	162	157	

(*) A ce chiffre, il faut rajouter 3 apprenants en 2013 et 2012.

1.3 Situation fiscale

La Fondation des Parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de la Fondation des Parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2012 ont été approuvés le 18 mars 2013 par le Conseil de Fondation. Ils ont ensuite été retraités conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les états financiers de la Fondation des Parkings de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau des flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

3. Première adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2013 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2012 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les valeurs du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS en vigueur au 31 décembre 2013.

3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines, impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers, sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow), puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques.

En 2013, comme en 2012, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

4. Principes comptables

4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique libellé en monnaies étrangères, sont convertis aux cours historiques.

4.2 Participations dans des entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances circulaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques et relatifs.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles

techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Débiteurs et autres créances

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumulés des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

Durée d'utilité

Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50-100 ans
Second œuvre	5-20 ans
Matériel technique	5-20 ans
Aménagement	5-20 ans
Equipements informatiques	3-5 ans
Autres immobilisations corporelles	3-10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie « prêts et créances ». Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Depuis fin 2011, la Fondation n'a plus de créance chirographaire.

4.9 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent de l'indemnité du Service du Stationnement, à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

4.10 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

4.11 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

4.12 Avantage au personnel

Pensions et prestations de retraite

Jusqu'à fin 2013, le personnel de la Fondation était affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Au 1^{er} janvier 2014, cette dernière a fusionné avec la Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH), pour donner naissance à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEPG).

Le fonds de prévoyance de la CEPG, comme celui de la CIA précédemment, est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100 % car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CEPG bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

Les principales différences entre les prestations de la nouvelle caisse et celles de la précédente sont les suivantes:

- augmentation de l'âge normal de la retraite à 64 ans (plan de pénibilité à 61 ans);
- diminution du taux de rente à 1,5 %;
- diminution du taux de réversion pour le conjoint survivant à 60 %;
- introduction de mesures transitoires pour certains assurés présents au 31.12.2013, sous la forme d'un complément de pension ou d'une garantie de la rente acquise.

Le Conseil de Fondation a décidé, lors de la séance du 18 mars 2013, d'appliquer la norme IPSAS 25, en comptabilisant une provision pour la différence entre la valeur actuelle des engagements et la valeur de marché de ces derniers, pour le personnel de la Fondation hors contrat de prestations. En effet, en cas de besoin de sortie de fonds pour couvrir les engagements de prévoyance du personnel du Service du Stationnement, celui-ci est à la charge de l'Etat, comme ce fut le cas concrètement en 2012.

Les comptes 2012 ont été retraités pour tenir compte de l'application de la norme IPSAS 25, qui a été également appliquée pour le bouclement des comptes 2013.

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties données par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.13 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

4.14 Reconnaissance des revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que, les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.15 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construite ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

4.16 Prêt à long terme

Lors de la vente du parking P26, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'AIG de CHF 25'693'232.--. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité annuelle. Celle-ci de CHF 945'000.-- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.--, le solde correspondant aux intérêts.

4.17 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board prévoit une nouvelle norme qui entrera en vigueur après la date d'établissement des états financiers.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 32 Accord de concessions de services	1 ^{er} janvier 2014

5. Informations sectorielles

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires, sur la base de calculs extra-comptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation

et ceux de l'Etat. Les engagements avec la Ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

Montants en CHF	Taux	Prix au m ²	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
ÉTAT DE GENÈVE					
Rémunération du capital de dotation : CHF 3'000					
Les Mouilles	5 %	construction :	4'000'000		200'000
Coudriers	5 %	542	3'650		98'915
Genève-Plage	5 %	130,45	7'808	50'928	
Bernez	5 %	25	6'000		7'500
Etoile	5 %	20	4'161	4'152	
Gare de Meyrin	5 %	180	1'800	16'200	
Voie-Centrale	5 %	20	4'700		4'692
Tuilleries				2'500	
THÔNEX, CHÊNE-BOURG ET CHÊNE-BOUGERIES					
Sous-Moulin	5 %	50	4'609	11'523	
VILLE DE GENÈVE					
Saint-Antoine	5 %	50	3'829	9'573	
Tilleuls	5 %	600	3'466	103'980	
Frontenex	5 %	50	725		1'813
ONEX					
Vieux-Moulin	5 %	50	4'901	12'252	
VERNIER					
IKEA	5 %	50	1'000		2'500
Balexert	5 %	50	7'500		18'750
VEYRIER					
Veyrier	5 %	50	1'250		3'125
MEYRIN					
Planches	5 %	542	3'500		94'850

7. Frais de personnel

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent

de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. Produits financiers

Des produits financiers proviennent de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements, ainsi que des intérêts sur le prêt à long terme à l'AIG.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Revenus sur placements à terme		
Intérêts créanciers	1	14
Ecart de change	0	0
Intérêts sur prêt à long terme AIG	556	278
TOTAL PRODUITS	557	291

9. Charges financières

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts sur emprunts	1'908	2'330
Charges financières liées à la dette à long terme de Prieuré	163	192
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	0	0
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	35	50
Frais bancaires et charges financières	93	107
TOTAL CHARGES	2'199	2'678

10. Comparaison budgétaire

La baisse des recettes des abonnements en 2013, en comparaison avec le budget, découle principalement de la baisse constatée au parking des Alpes et de l'ouverture du parking P+R gratuit de Veigy, qui a eu un léger impact négatif sur la fréquentation du parking P+R de Genève-Plage.

La hausse des recettes des macarons découle de la mise en place des macarons multizones d'une part, et des macarons dans les communes, d'autre part.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement est plus basse que celle qui avait été prévue initialement dans le contrat de prestations. Elle est cependant identique à celle de 2012.

La baisse des produits divers provient de la résiliation anticipée d'un mois de la convention de mise à disposition du parking Sécheron pour les besoins de l'OMC.

Les frais usuels de personnel sont conformes à la politique salariale :

- propre à la Fondation pour 90 % du personnel ;
- de l'Etat de Genève, pour le reste de l'effectif.

Les frais de personnel intègrent en 2013 le versement de CHF 1'500'622.- à la CIA, afin de respecter la nouvelle contrainte législative fédérale en matière de couverture des engagements envers les pensionnés. Ils intègrent également une amélioration de la situation du fonds de prévoyance pour CHF 2'195'333.- qui découle :

- du changement du taux d'escompte qui passe de 2,00 % à fin 2012, à 2,45 % à fin 2013 ;
- des impacts de modification du plan suite à la fusion des caisses de pension (CHF +1'430'543.-) qui ont été reconnus immédiatement en 2013 ;
- de la variation de la valorisation des engagements.

La baisse des frais de personnel intègre également une baisse de la masse salariale du Service du Stationnement, compte tenu des indemnités maladies/accidents encaissées, d'une part, et des engagements différés, d'autre part.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, dans une logique de rationalisation des coûts.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la mise en réserve d'un montant de CHF 623'975.-, au profit de l'Etat. Il représente 75 % du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du Stationnement. Les frais généraux tiennent compte également d'une rente de droit de superficie à verser à l'Etat de Genève, pour le parking P+R Sécheron et d'une légère hausse des frais de surveillance externe.

Les amortissements sont légèrement inférieurs au budget, certains investissements n'ayant pas pu être finalisés pour le 31 décembre 2013.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est quasiment en ligne avec le budget.

En définitive, l'écart entre l'effectif 2013 et le budget 2013 s'explique par :

- les retraitements liés à l'application de la norme IPSAS 25, concernant le fonds de prévoyance;
- la baisse des frais d'exploitation;
- la baisse de la masse salariale du Service du Stationnement;
- la mise en réserve de 75 % du résultat du Service du Stationnement, au profit de l'Etat.

11. Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Caisses	89	100
Comptes de chèques postaux	1'459	769
C/C BCGE	311	305
C/C Banque Migros	104	9
C/C Banque Coop	70	67
TOTAL	2033	1250

Liquidités et équivalents de liquidités

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Caisses	247	184
Compte auprès de l'Etat de Genève	22'801	14'525
Comptes de chèques postaux	1'460	1'776
Avoirs en C/C BCGE	311	305
Avoirs en C/C Banque Migros	104	9
Avoirs en C/C Banque Coop	70	67
TOTAL	24'993	16'866

12. Placements à court terme

Des placements peuvent être effectués concernant des fonds issus de ventes d'immobilisation, dans l'attente d'un nouvel investissement. Dans ce cas, ce sont essentiellement des placements à court terme, à taux

fixes définis en fonction des échéances lors de la mise en place. Leurs justes valeurs sont équivalentes aux valeurs comptables.

Montants en milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Au 31 décembre
Année 2013			
Néant			0
Année 2012			
Placement à court terme (Postfinance E-depositio)	0.500 %	3 mois	1'007

13. Débiteurs

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2013, la provision pour débiteurs douteux est de CHF 25'000.– (2012: CHF 23'000.–). Cette provision est destinée à couvrir le risque éventuel de perte, dû

essentiellement à la mise en poursuite de certains clients. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	130	561
Provision pour débiteurs douteux	-25	-23
Débiteurs parties liées	283	348
Débiteurs sans contrepartie		
TOTAL	388	886



14. Immobilisations corporelles

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	24'888	0	309	0	1'158	24'039
- Parkings publics	24'888		309	0	1'158	24'039
- Subventions d'investissements	0					0
Parkings PUBLICS	26'888	0	309	0	1'158	26'039
Terrains	2'000					2'000
Parkings habitants	19'176		176		629	18'723
Parkings HABITANTS	21'176	0	176	0	629	20'723
Terrains	720					720
Parkings P+R	82'691	0	1'094		3'488	80'297
- Parkings P+R	79'826		1'094		3'393	77'527
- Subventions d'investissements	2'865				95	2'770
- Dépréciation des P+R	0					0
Parkings P+R	83'411	0	1'094	0	3'488	81'017
Aménagements	4'816		473		973	4'316
Equipements	865		161		299	727
Autres immobilisations	15				3	12
Travaux et études en cours	946	0	151	211	0	886
- Travaux et études en cours	946		151	211	0	886
- Subventions pour frais d'études	0					0
Autres immobilisations	6'642	0	785	211	1'275	5'941
Total	138'117	0	2'364	211	6'550	133'720

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'464	18'426	24'039
- Parkings publics	42'464	18'426	24'039
- Subventions d'investissements	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'464	18'426	26'039
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	32'058	13'335	18'723
Parkings HABITANTS	34'058	13'335	20'723
Terrains	720		720
Parkings P+R	116'208	35'912	80'297
- Parkings P+R	112'241	34'715	77'527
- Subventions d'investissements	3'967	1'197	2'770
Parkings P+R	116'929	35'912	81'017
Aménagements	13'378	9'062	4'316
Equipements	3'356	2'629	727
Autres immobilisations corporelles	182	170	12
Travaux et études en cours	886	0	886
Subventions pour frais d'études	0		0
Autres immobilisations	17'802	11'861	5'941
Total	213'253	79'533	133'720

Tableau de mouvements des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2012	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Terrains	2'000					2'000
Parkings publics	32'039	0	689	6'578	1'262	24'888
Parkings publics	30'572		689	5'138	1'235	24'888
Subventions d'investissements	1'467			1'440	27	0
Parkings PUBLICS	34'039	0	689	6'578	1'262	26'888
Terrains	2'000					2'000
Parkings habitants	19'823				647	19'176
Parkings HABITANTS	21'823	0	0	0	647	21'176
Terrains	720					720
Parkings P+R	84'402	0	2'178		3'889	82'691
Parkings P+R	81'442		2'178		3'794	79'826
Subventions d'investissements	2'960				95	2'865
Dépréciation des P+R	0					0
Parkings P+R	85'122	0	2'178	0	3'889	83'411
Aménagements	4'644		1'087		915	4'816
Equipements	877		275		287	865
Autres immobilisations	18				3	15
Travaux et études en cours	990	0	80	124	0	946
Travaux et études en cours	990		80	124	0	946
Subventions pour frais d'études	0				0	0
Autres immobilisations	6'528	0	1'442	124	1'204	6'642
Total	147'512	0	4'309	6'702	7'002	138'117

Valeur brute des immobilisations CORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2012	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Terrains	2'000		2'000
Parkings publics	42'155	17'266	24'888
- Parkings publics	42'155	17'266	24'888
- Subventions d'investissements	0	0	0
Parkings PUBLICS	44'155	17'266	26'888
Terrains	2'000		2'000
Parkings habitants	31'882	12'706	19'176
Parkings HABITANTS	33'882	12'706	21'176
Terrains	720		720
Parkings P+R	115'114	32'424	82'690
- Parkings P+R	111'147	31'322	79'825
- Subventions d'investissements	3'967	1'102	2'865
Parkings P+R	115'834	32'424	83'411
Aménagements	12'905	8'089	4'816
Equipements	3'196	2'331	865
Autres immobilisations corporelles	182	167	15
Travaux et études en cours	946	0	946
Subventions pour frais d'études	0		0
Autres immobilisations	17'230	10'587	6'642
Total	211'101	72'983	138'117

15. Immobilisations incorporelles

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	131		177		80	229
Total	131	0	177	0	80	229

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2013	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	1'142	913	229
Total	1'142	913	229

Tableau de mouvements des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2012	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Sorties	Amort.	
Immobilisations incorporelles	105		68		42	131
Total	105	0	68	0	42	131

Valeur brute des immobilisations INCORPORELLES (Montant en milliers de CHF)

Année 2012	Valeur brute	Amort. cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	964	833	131
Total	964	833	131

16. Subventions d'investissement obtenues

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Solde au 1 ^{er} janvier	2'865	4'427
Subventions obtenues durant l'exercice	0	0
Subventions soldées durant l'exercice		-1'440
Amortissements de l'exercice	-95	-122
Solde au 31 décembre	2'770	2'865

17. Participations dans des sociétés associées

La Fondation détient 49 % d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45,36 % d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Valorisation 2013	Valorisation 2012
Participation Fondation au 1 ^{er} janvier	15'657'732	14'373'205
Rachat d'actions		
Correction valeur de rachat d'actions		
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1'189'888	2'926'727
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-1'188'600	-1'642'200
Au 31 décembre	15'659'020	15'657'732
Données financières résumées :		
Actifs courants	5'583'045	5'554'337
Actifs non courants	31'078'189	32'520'486
Total des actifs	36'661'234	38'074'823
Passifs courants	3'009'988	4'433'053
Passifs non courants	0	0
Total des passifs	3'009'988	4'433'053
Total des fonds propres	33'651'247	33'641'771
Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées	15'659'020	15'657'732
Total des produits des sociétés associées	12'824'226	17'057'552
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'509'475	6'332'378
Quote-part dans le résultat net des sociétés associées	1'189'888	2'926'727

18. Autres actifs à long terme

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus, à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêt à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,168% en 2013 (5,354% en 2012).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créance chirographaire depuis fin 2011, les sociétés Parking Plaine de Plainpalais SA et Parking Place de Cornavin SA ayant achevé le remboursement de toutes ces créances, courant 2010 pour la première société et courant 2011 pour la seconde société.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Créances Chirographaires Cornavin	0	0
Créances Chirographaires Plainpalais	0	0
TOTAL	0	0

19. Autres passifs à long terme

Les indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat. La fin de l'exercice

comptable 2013 coïncide avec l'échéance du contrat de prestations. L'indemnité cumulée non dépensée est donc devenue exigible et a été comptabilisée dans les passifs transitoires.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Indemnité Service du Stationnement non dépensée, à restituer à l'Etat	0	1'555
TOTAL	0	1'555

20. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Fournisseurs	1'568	1'104
Retenues de garanties	94	138
Créanciers charges sociales	50	-533
Restitution aux parkings tiers	405	548
Restitution aux parkings « parties liées »	1'434	985
Autres créanciers	270	325
TOTAL	3'820	2'567

21. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

22. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme. Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (note 27), soit par des cédules hypothécaires

(note 29). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru. Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

Montants en milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2013	31.12.2012
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt 6 Migros Genève-Plage - 5 ans	3,16 %	18.02.2013		3'000
Emprunt 1 BCGE - 6 ans	3,48 %	31.12.2013		12'000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3,43 %	24.07.2014	9'000	
Emprunt COOP Sous-Moulin 1 - 8 ans	3,43 %	25.07.2014	3'000	
Emprunt 4 Migros Genève-Plage - 7 ans	3,55 %	21.08.2014	2'000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
			14'000	15'000
Emprunts bancaires à long terme				
Emprunt COOP Etoile 2 - 8 ans	3,43 %	24.07.2014		9'000
Emprunt COOP Sous-Moulin 1 - 8 ans	3,43 %	25.07.2014		3'000
Emprunt 4 Migros Genève-Plage - 7 ans	3,55 %	21.08.2014		2'000
Emprunt 5 Migros Genève-Plage - 8 ans	3,41 %	19.11.2015	3'000	3'000
Emprunt 3 BCGE - 10 ans	3,05 %	21.12.2015	5'000	5'000
Emprunt 1 Migros Genève-Plage - 10 ans	3,00 %	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Genève-Plage - 10 ans	3,45 %	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGE Alpes - 10 ans	3,21 %	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGE groupé - 4 ans	0,94 %	31.12.2017	4'000	
Emprunt BCGE Sécheron - 10 ans	1,58 %	19.09.2021	6'400	7'200
Emprunt BCGE groupé - 8 ans	1,3725 %	31.12.2021	4'000	
			41'400	48'200
Dettes à long terme				
Emprunt Ville de Genève			3'000	3'000
Emprunt BCGE			1'000	1'000
Evaluation selon le taux d'intérêt effectif			4'083	4'043
			8'083	8'043
TOTAL			63'483	71'243

23. Provisions

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.– et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. En 2013 et 2012, aucune variation n'était prévue.

24. Engagements de prévoyance

La fortune de la CPEG allouée à la Fondation est déterminée de manière proportionnelle aux engagements de prévoyance à la fin de chaque année. Afin d'établir cette part estimée de la fortune revenant aux assurés de la Fondation au 31.12.2013, il a été utilisé le degré

de couverture provisoire de la CPEG, ramené aux engagements de prévoyance envers les assurés de la Fondation, compte tenu des provisions correspondant aux améliorations de la longévité.

24.1 Evolution de la valeur actuelle des engagements durant l'exercice

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la valeur actuelle des engagements au cours de l'exercice 2013:

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Valeur des engagements au 1^{er} janvier	30'383	26'345
Valeur actuelle des droits additionnels nets acquis durant l'exercice	1'362	1'166
Intérêt sur les engagements de prévoyance au taux d'escompte	604	641
(Gains)/pertes actuariels	-2'451	3'257
Cotisations des employés	427	403
Impact des modifications de plan	-1'431	
Prestations de prévoyance	-294	-1'430
Valeur des engagements à la fin de l'exercice	28'601	30'383

24.2 Evolution de la fortune à la valeur de marché durant l'exercice

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la fortune à la valeur de marché au cours de l'exercice 2013:

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Fortune au 1^{er} janvier	8'915	7'983
Rendement attendu sur la fortune	375	315
Gain/(perte)	-932	845
Cotisation de l'employeur	2'356	798
Cotisation des employés	427	403
Prestations de prévoyance	-294	-1'430
Fortune à la fin de l'exercice	10'846	8'915

24.3 Réconciliation de la situation financière au 31 décembre 2013

Les tableaux ci-dessous indiquent la réconciliation de la valeur actuelle des engagements et de la valeur du marché de la fortune au début et à la fin de l'exercice 2013, ainsi que les hypothèses principales utilisées dans les calculs :

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Valeur actuelle des engagements	28'601	30'383
Fortune à la valeur de marché	-10'846	-8'915
Situation financière	17'755	21'469
Solde actif/(passif) non encore saisi	-894	-2'413
Montant passif/(actif) au bilan	16'861	19'056

Principales hypothèses de calcul :

Taux d'escompte à la fin de l'année	2,45 %	2,00 %
Taux d'escompte au début de l'année	2,00 %	2,50 %
Rendement sur la fortune	4,00 %	4,00 %
Croissance moyenne des salaires	2,00 %	2,00 %
Indexation des rentes en cours	0,50 %	0,50 %

24.4 Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs

Le tableau ci-dessous montre la répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs, telle qu'elle ressort des informations transmises par la caisse :

	31.12.2013	31.12.2012
Liquidités et créances à court terme	2,00 %	2,90 %
Obligations et créances libellées en CHF	7,50 %	9,90 %
Obligations libellées en monnaies étrangères	21,00 %	11,60 %
Prêts hypothécaires suisses	1,50 %	2,20 %
Actions de sociétés suisses	10,00 %	13,80 %
Actions de sociétés étrangères	20,00 %	18,90 %
Placements privés	6,00 %	2,20 %
Autres placements	2,00 %	1,60 %
Immobilier suisse	30,00 %	36,90 %

La Fondation n'occupe pas d'immeuble faisant partie de la fortune de la caisse. De la même manière, la Fondation ne détient pas d'actif faisant partie de cette fortune.

24.5 Données de base

Les engagements et la charge comptable de l'exercice sont basés sur l'effectif des employés (hors Service du Stationnement) et des pensionnés de la Fondation assurés auprès de la CPEG au 01.01.2014. Les caractéristiques principales de ces données sont résumées ci-dessous :

Situation au :	01,01,2014	01,01,2013
Nombre d'assurés :		
Actifs	83	73
Bénéficiaires de pensions	16	13
Total	99	86
Assurés actifs :		
Age moyen	44,90	46,10
Années d'assurances moyennes	10,20	12,20
Somme des salaires assurés	5'984'040	4'566'131
Salaires assuré moyen	72'097	62'550
Bénéficiaires de pensions :		
pensions annuelles totales versées	457'920	353'284

25. Fonds propres

25.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.– de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.–.

25.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

25.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

26. Informations sur les parties liées

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, d'autre part.



26.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2012. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

26.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général et les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants déterminée selon une base d'équivalent temps plein et le nombre de personnes, se présentent comme suit :

Montants en milliers de CHF	31.12.2013	31.12.2012
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'245	1'234



27. Cautionnement de l'Etat

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8% %, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 28'000'000.– au 1^{er} janvier 2013, respectivement CHF 39'600'000.– au 1^{er} janvier 2012.

28. Valeurs d'assurance incendie

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 234'795'608.– en 2013 (CHF 233'752'010.– en 2012).

29. Actifs cédés pour garantir des engagements

Le nominal des cédulas hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 37'100'000.–. Par ailleurs, il existe des cédulas hypothécaires libres de CHF 7'750'000.– sur le parking de Genève-Plage et celui des Alpes, déposées dans le coffre de la Fondation.

30. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

31. Gestion des risques financiers

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

31.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.



31.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

31.3 Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêt, étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

31.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

32. Système de contrôle interne - Evaluation des risques

La Fondation s'est dotée en 2009, d'un système de contrôle interne opérationnel dès le 1^{er} janvier 2010. Les risques ont été cartographiés en fonction de leur probabilité de survenance et de leurs impacts financiers.

Conformément à la NAS 890, depuis le 1^{er} janvier 2010, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Le Conseil de Fondation s'est doté d'une politique de système de contrôle interne (SCI).

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux :

- de gestion des achats ;
- de non-reconduction du contrat de prestations du Service du Stationnement ;
- d'incident grave en lien avec des travaux lourds ;
- d'incident grave sur le système informatique ;
- de choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants ;
- de résiliation d'un contrat d'assurance de personnes...

Depuis l'exercice 2011, tous les risques opérationnels et stratégiques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne ont été dotés d'une infrastructure de gestion et de limitation. Un comité d'audit SCI a été constitué. Il s'est réuni en 2013, comme en 2012, pour examiner les actions entreprises. Des travaux de formalisation et de documentation des risques importants ont été entrepris en 2013, afin de finaliser la mise en place du système de contrôle interne y relatif.

33. Transition aux IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat : impact sur les états financiers 2012 déjà validés par le Conseil de Fondation

33.1 Effets de l'adoption des IPSAS intégrales sur le bilan au 01.01.2012

L'impact dans les fonds propres du bilan d'ouverture des comptes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, au 01.01.2012, est de CHF 18'362'052.-. Il se compose d'un montant défavorable lié à la provision de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements, à cette date.

33.2 Effets de l'adoption des IPSAS intégrales sur le bilan au 31.12.2012

L'impact dans le bilan au 31.12.2012 de l'adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, est constitué :

- de l'annulation de la provision enregistrée dans les comptes 2012, relativement à la recapitalisation de la caisse de CHF +1'500'622.- ;
- du complément de provision de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements de CHF 694'051.-.

33.3 Effets de l'adoption des IPSAS intégrales sur le compte de résultat de l'exercice 2012

L'impact sur le compte de résultat au 31.12.2012 de l'adoption des normes IPSAS, sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat, est constitué d'un montant de CHF 1'500'622.- lié à l'annulation de la provision enregistrée dans les comptes 2012, relativement à la recapitalisation de la caisse.

33.4 Effets de l'adoption des IPSAS intégrales sur le tableau de variation des flux de trésorerie de l'exercice 2012

Seuls les éléments non monétaires de l'article 33.2 ci-dessus ont eu un impact sur le tableau de variation des flux de trésorerie de l'exercice 2012, aux rubriques suivantes :

- résultat d'exploitation (CHF +806'571.-) ;
- diminution/augmentation du passif courant (CHF -1'500'622.-) ;
- variation des autres passifs à long terme (CHF +694'051.-).



CONCLUSION

L'exercice 2013 a permis de dégager un excédent de recettes de 10 millions de francs, et de réduire l'endettement de la Fondation des Parkings.

Les perspectives à moyen terme sont cependant moins positives. Selon les dernières planifications, 4'600 places P+R et Habitants - dont les ouvrages liés au CEVA - sont à construire d'ici à 2020, pour un montant d'investissement brut de 196 millions de francs. Afin de répondre à cette demande, des ressources financières nouvelles et pérennes devront impérativement être trouvées. Leur identification et leur approbation par les autorités politiques compétentes : voici le défi à relever à court terme, si l'on entend que la Fondation des Parkings puisse pleinement remplir les missions qui lui ont été confiées.



Jean-Marc ODIER
Le Vice-président



Frederik SJOLLEMA
Le Président

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableau des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 sont conformes aux IPSAS, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques » et « Directives en matière de subvention non monétaire » ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques », nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviseur agréé

